

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT - TRAVAUX PUBLICS - BOIS PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

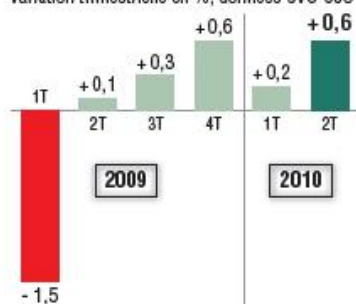
SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 34/10

1

Les chiffres de la croissance en France

Evolution du PIB

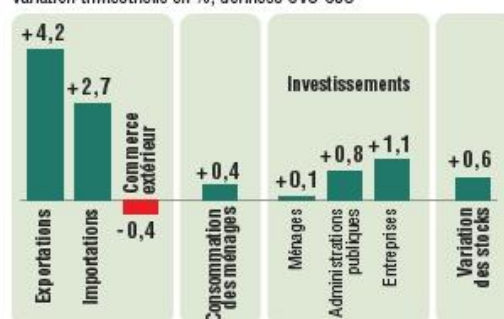
Variation trimestrielle en %, données CVS-CJO



idé / Source : Insee

Les postes de la croissance au 2^e trimestre 2010

Variation trimestrielle en %, données CVS-CJO



L'inflation

Glissement annuel en %



1. Les syndicats parient sur une forte mobilisation le 7 septembre
2. La fin des syndicats et du patronat
3. Forte baisse des créations d'entreprises en juillet
4. 1 h 30 min de transport par jour pour un Français sur cinq
5. La suppression de 10 milliards d'euros d'avantages fiscaux impose des choix douloureux
6. Réduction des déficits : le plaidoyer de François Baroin
7. Retraites : les syndicats veulent taper fort le 7 septembre sans s'entendre sur la suite
8. Rentrée économique à haut risque pour le gouvernement
9. Le lieu de résidence peut engendrer des discriminations à l'embauche
10. Pourquoi le temps de transport est-il si long en France ?
11. La décrue des plans sociaux se confirme mais la rentrée reste tendue dans les PME
12. Sécurité, retraite, déficits : la rentrée périlleuse de Sarkozy
13. Retraite : des concessions en vue pour l'après-7 septembre
14. En faisant cavalier seul le 7 septembre, FO espère rallier la CGT à sa ligne dure
15. Ces entreprises qui reviennent en France
16. Pouvoir d'achat : un repli de 0,4 % pour l'INC
17. L'alliance CGT-CFDT redessine les contours du syndicalisme
18. La rentrée sociale et la faible marge de manœuvre de Sarkozy
19. Le Snetaa, premier syndicat des lycées professionnels, rejoint FO
20. Première véritable embellie sur le front du chômage
21. Le "RSA jeunes" cherche son public auprès des moins de 25 ans
22. La baisse de juillet laisse espérer une accalmie durable sur le front du chômage
23. L'embellie de l'emploi et son ombre
24. Les heures supplémentaires sont réparties à la hausse au printemps
25. Salaires dans la fabrication des ciments

La Tribune 23 août 2010

Les syndicats parient sur une forte mobilisation le 7 septembre

L'intersyndicale se réunit le 23 août pour décider des suites du mouvement avant la manifestation européenne du 29 septembre sur les retraites à Bruxelles.

Les syndicats sont sous pression. Car ils savent que de leur capacité à mobiliser le 7 septembre sur les retraites dépendra la réaction de l'exécutif. S'ils arrivent à drainer autant, sinon plus, de manifestants que le 24 juin (entre 800.000 et 2 millions de personnes), ils auront gagné leur pari. Contraignant le gouvernement à infléchir, ne serait-ce qu'à la marge, le texte dont l'examen à l'Assemblée nationale démarre justement le 7 septembre. A la CGT, on se montre confiant. « Le niveau de mobilisation devrait être exceptionnel. Nous avons réuni nos fédérations tous les vendredis cet été, y compris au mois d'août. Il y a eu plein d'initiatives, et les organisations sont dans le coup, on le sent bien. Nous pensons que nous pouvons gagner. Tous les sondages montrent le désaccord sur le projet du gouvernement », explique Eric Aubin, en charge des retraites à la CGT.

LA PRESSION MONTE

Dans les transports, la pression monte également fortement. Que ce soit à la RATP, où le syndicat Sud a déposé un préavis de grève illimité à partir du 7 septembre, ou à la SNCF, où les fédérations CGT, Unsa, Sud-Rail et CFDT ont appelé à la grève. Une situation observée de près par l'exécutif qui sait que c'est justement là que, le 24 juin, le taux de grève avait été très supérieur à celui des journées de mobilisation précédentes.

D'autres entreprises publiques, dont les salariés forment traditionnellement le gros des cortèges, devraient suivre. Ainsi, à France Télécom, les syndicats CFDT, CFE-CGC-Unsa, CFTC, CGT et Sud ont appelé, le 20 août, dans une déclaration commune, les salariés du groupe « à se mobiliser et à participer massivement aux actions de grève et de manifestations le 7 septembre ».

Les huit organisations syndicales se réuniront lundi après-midi pour définir le mot d'ordre de la mobilisation et décider quels types d'actions seront menées entre le 7 et le 29 septembre, jour de l'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) sur les retraites à Bruxelles. Elles attendent également les réunions de travail sur la pénibilité, les polypensionnés et les carrières longues programmées par le ministère du Travail pour la fin août. Pour l'heure, elles n'ont reçu aucun signe.

Le Figaro 23 août 2010

La fin des syndicats et du patronat

De véritables entrepreneurs, en particulier ceux qui ont créé leur entreprise et embauché peu à peu tout le personnel, connaissent parfaitement le secret de l'harmonie sociale : la disparition des syndicats », écrit Yvon Gattaz dans un article titré « La fin des syndicats est-elle souhaitable ? »

publié dans le numéro d'été de la revue Commentaire. Le président du syndicat des entreprises de taille intermédiaire ASMEP-ETI dresse un constat sans concession du rôle des syndicats. « Les performances des entreprises sont inversement proportionnelles à leur taux de syndicalisation. L'élimination s'impose donc économiquement », affirme le cofondateur du groupe Radiall.

Dénonçant l'« invraisemblable sanctification » des syndicats, Yvon Gattaz prône l'abandon du dialogue social « trop organisé » pour le « dialogue humain, le dialogue personnalisé ». Il propose de limiter les sommets syndicats-patronat aux grands accords d'assurance collective et de privilégier le dialogue à la base, au niveau de l'entreprise.

Celui qui fut président du CNPF devenu le Medef estime que ce traitement de choc permettrait à la France de retrouver « non seulement une certaine harmonie sociale, mais des performances économiques plus étroitement liées qu'on ne le croit au climat social des entreprises. Les meilleures entreprises françaises ont montré l'exemple. Elles ont supprimé ou réduit l'action des syndicats mais elles l'ont remplacée obligatoirement par une intense politique humaine, individualisée, personnalisée, compréhensive, interactive, attentive aux besoins des salariés ».

Cette révolution culturelle signifie aussi la fin d'un certain patronat et d'un certain Medef. « Il est curieux que les présidents du Medef soient tous tombés dans le piège syndical, au point de réserver la presque exclusivité de leurs actions aux problèmes syndicaux, parfois éloignés des problèmes sociaux et tout à fait distincts des problèmes humains qui intéressent directement les salariés et les chefs d'entreprise », observe Yvon Gattaz. Il souligne une nouvelle exception française puisque les organisations patronales comme les chambres de commerce aux États-Unis, le Confederation of British Industries au Royaume-Uni, la Cofindustria en Italie et le Keidanren au Japon « ne s'occupaient que d'économie » au début des années 1980.

Libéré de ces contraintes, le Medef pourrait alors entièrement s'intéresser à l'entreprise en consacrant ses forces à ses nombreux problèmes qui vont de la mondialisation à la recherche en passant par le financement ou le développement durable.

« L'affaiblissement des syndicats est déjà bien avancé. La transformation du rôle du Medef sera adaptée à la disparition de ses interlocuteurs longtemps privilégiés », conclut Yvon Gattaz, qui espère que ce double changement aura lieu dès 2020. Nul ne sait si cela sera le cas. Mais la fin des syndicats et d'un certain patronat mériterait d'être l'un des thèmes de la prochaine université d'été du Medef qui se déroule du 1er au 3 septembre.

La Tribune 23 août 2010

Forte baisse des créations d'entreprises en juillet

Les créations d'entreprises ont baissé de 14,8 % entre juin et juillet. Toutefois, en glissement annuel, leur nombre reste en augmentation de 37 %.

CONJONCTURE

Une mauvaise et une bonne nouvelle au même moment. La mauvaise, c'est que les créations d'entreprises (y compris celles créées sous le régime de l'auto-entrepreneur) ont à nouveau fortement baissé en France en juillet, de 14,8 % par rapport à juin, selon les chiffres publiés vendredi par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Cette nouvelle décreue ne fait que confirmer une tendance entamée dès le mois d'avril, époque qui marquait une rupture sur le plan des créations d'entreprises, puisque celles-ci avaient connu avant avril une phase de forte hausse liée aux débuts du statut de l'auto-entrepreneur. En tout, 42.866 entreprises nouvelles ont vu le jour le mois dernier contre 50.317 le mois précédent. Tous les secteurs enregistrent une baisse, mais il faut noter que celui des services aux ménages marque une diminution importante, passant de 5.760 entreprises créées en juin à 5.080 en juillet. Le secteur du commerce enregistre également une forte baisse, passant de 11.223 créations en juin à seulement 8.990 créations le mois suivant. L'Insee relève que ce sont ces deux secteurs qui « contribuent le plus » à la baisse générale.

Les créations hors auto-entrepreneurs ont diminué encore plus fortement, de 23,1 % sur la même période. Dans ce champ d'étude, il faut rappeler que le nombre d'entreprises créées avait été stable en juin, après deux mois de forte baisse.

Le nombre cumulé de créations des trois derniers mois (mai, juin, juillet) est également légèrement orienté à la baisse par rapport aux mêmes mois de 2009 (- 1,1 %), essentiellement, là encore, en raison d'une diminution dans le commerce et les services aux ménages, selon l'Insee.

La bonne nouvelle réside dans le fait qu'en dépit de ces chiffres mensuels médiocres, les créations d'entreprises des douze derniers mois restent en hausse de 37,2 % par rapport aux douze mois précédents. Cette dernière donnée reste toutefois à relativiser car le rythme de l'augmentation ralentit désormais chaque mois : il était de 59,6 % en avril et encore de 43,2 % en juin.

Démarches simplifiées

Depuis début 2010, plus d'une demande de création d'entreprise sur deux a eu lieu sous le régime de l'auto-entrepreneur, soit 224.089 demandes, souligne l'Insee. Le statut de l'auto-entrepreneur permet aux salariés, chômeurs, retraités ou étudiants de développer une activité à titre principal ou complémentaire pour accroître leurs revenus, avec des démarches très simplifiées et un régime fiscal avantageux.

5

Les Echos 23 août 2010

1 h 30 min de transport par jour pour un Français sur cinq

D'après une étude menée par Regus, leader mondial des centres d'affaires et bureaux à la carte, 21 % des actifs français passeraient plus de 90 minutes par jour dans les transports entre leur domicile et leur lieu de travail. Si le temps moyen d'un trajet pour se rendre au travail est de 26,9 minutes (contre 24,9 minutes en moyenne pour l'ensemble des 75 pays pris en compte dans l'enquête), ils sont même 10 % à mettre plus d'une heure pour se rendre sur leur lieu de travail, soit à passer plus de 2 heures par jour dans les transports en commun ou en voiture. Un constat qui peut préoccuper car « les dernières études médicales indiquent que le stress généré par les trajets professionnels peut engendrer des problèmes », selon Olivier de Lavalette, directeur général de Regus pour la région Europe du Sud, qui ajoute que cela « peut également affecter les performances intellectuelles du collaborateur, et donc sa productivité au sein de l'entreprise ». Pour Olivier de Lavalette, cela n'est pas anodin et « les dirigeants ont tout intérêt à se préoccuper de cette question ». En effet, 27 % des Français interrogés déclarent qu'un temps de trajet trop long pour se rendre au travail est un élément qui pourrait les inciter à quitter leur emploi.

Concernant les modes de transport, les Français utilisent à 52 % leur voiture personnelle pour se rendre au travail, contre 64 % en moyenne mondiale. En revanche, 17 % des actifs prennent le métro en France (contre 8 % au niveau mondial) et 11 % le train (7 % dans le monde). En la matière, ce sont les Japonais qui privilégient le plus les modes de transport plus écologiques, 71 % des trajets s'effectuant en train (41 %), à pied (14 %), en métro (13 %) ou en vélo (3 %), contre 24 % en voiture. Le temps de trajet estimé est de 31,5 minutes, soit le deuxième temps de trajet le plus long, juste derrière la Chine, avec 32,7 minutes en moyenne. De surcroît, au Japon, 32 % des travailleurs passent plus de 1 h 30 par jour dans les transports, alors que seuls 20 % des travailleurs dans le monde dépassent ces 90 minutes quotidiennes. A l'inverse, 85 % des travailleurs aux Etats-Unis utilisent leur voiture personnelle, mais pour un temps de trajet inférieur à la moyenne, représentant environ 16,3 minutes par jour. Sans surprise, les Néerlandais sont les plus nombreux à utiliser le vélo comme moyen de transport (8 %, contre 2 % en moyenne mondiale), bien qu'ils soient également en bonne place pour l'utilisation de la voiture (74 %).

Un coût de 3,4 % du salaire net en moyenne

Ces trajets ont un coût, que ce soit le prix de l'essence consommée ou l'abonnement pour les transports en commun. En France, le coût annuel des trajets entre le domicile et le travail représente en moyenne 3,4 % du salaire net (contre 3,3 % en moyenne mondiale), mais 22 % des actifs dépensent plus de 5 % du salaire dans les transports, et ils sont même 8 % à dépenser plus de 10 % de leurs revenus (contre 7 % des travailleurs mondiaux). C'est en Afrique du Sud que se rendre au travail revient en moyenne le plus cher, avec 4,8 % du salaire investi.

La suppression de 10 milliards d'euros d'avantages fiscaux impose des choix douloureux

La prévision de croissance 2011 est ramenée de 2,5 % à 2 %, privant l'Etat de près de 4 milliards d'euros de recettes. Réuni vendredi en séminaire restreint au fort de Brégançon, l'exécutif accroît donc ses engagements auprès de Bruxelles, en annonçant la suppression de 10 milliards d'euros de niches fiscales et sociales dans le budget 2011.

La réunion organisée vendredi par Nicolas Sarkozy au fort de Brégançon sonne la fin des vacances pour le gouvernement, mais aussi la fin des largesses budgétaires observées depuis 2007 : en annonçant la suppression de quelque 10 milliards d'euros d'avantages fiscaux et sociaux, dès le budget 2011, le chef de l'Etat prend ainsi un virage à 180 degrés par rapport à la politique économique menée depuis le début du quinquennat. Certes, les Français sont préparés depuis plusieurs mois aux efforts à réaliser pour ramener le déficit public sous la barre de 3 % à l'horizon 2013. Il n'empêche : Paris, qui s'était engagé auprès de Bruxelles à réduire les niches fiscales et sociales de 6 milliards sur deux ans, porte finalement l'effort à 10 milliards d'euros, soit le haut de la fourchette présentée au début de l'été. C'est une mauvaise nouvelle pour les contribuables, qui s'ajoute à la réforme des retraites et aux coupes de 10 % dans les dépenses d'intervention de l'Etat (aides au logement, contrats aidés, etc.) annoncées début juillet. Une révision « raisonnable »

En annonçant, dès vendredi, une révision de la prévision de croissance pour 2011 de 2,5 % à 2 %, Nicolas Sarkozy a choisi de couper court aux critiques récurrentes sur l'optimisme du gouvernement. Et, si la prévision reste supérieure d'un demi-point au consensus des économistes (1,5 %), le gouvernement la justifie par les bonnes surprises enregistrées cet été sur la croissance et l'emploi salarié - des chiffres positifs qui permettent au passage d'asseoir la prévision de croissance pour 2010 (1,4 %). « Nous avons atteint quelque chose de raisonnable », jugeait-on vendredi à Bercy, qui énumérait les réserves d'activité pour ces prochains mois : repli de l'euro, dynamisme de l'Asie, redémarrage de l'emploi, soutien de la politique monétaire... Pour réviser sa prévision 2011, le gouvernement a toutefois préféré se référer aux prévisions de printemps de l'OCDE, qui table sur 2,1 % de croissance l'an prochain, plutôt qu'à celles, plus récentes mais un peu plus pessimistes (1,6 %), du Fonds monétaire international.

Ce recul de la prévision de croissance pour 2011 prive l'Etat de près de 4 milliards d'euros de recettes. Il paraît donc logique de raboter les avantages fiscaux à due proportion. En affichant une telle ambition, le gouvernement se réserve aussi une petite marge de manoeuvre pour les débats au Parlement, au cours desquels les élus seront fortement tentés d'amender la copie gouvernementale. Beaucoup redoutent de voir resurgir, encore plus violemment qu'au printemps, le débat sur le bouclier fiscal, préservé en dépit de l'ampleur des efforts demandés aux Français.

Si impressionnant soit-il, l'effort de 10 milliards d'euros mérite cependant d'être relativisé. Il ne signifie pas que l'enveloppe actuelle des avantages fiscaux (officiellement de 75 milliards d'euros) sera réduite de 10 milliards. L'effort porte, en fait, sur la tendance, c'est-à-dire sur le montant que les avantages fiscaux auraient dû atteindre à l'horizon 2012, en l'absence de mesures d'économies. A titre d'exemple, si les niches fiscales et sociales devaient « naturellement » s'élever à 90 milliards d'euros en 2012, elles seront finalement ramenées à 80 milliards.

Préserver la création d'emplois

Reste à savoir de quelle manière le gouvernement entend réaliser de telles économies. « Ni l'impôt sur le revenu, ni la TVA, ni l'impôt sur les sociétés ne seront augmentés », a assuré l'Elysée vendredi. A défaut de hausses générales d'impôts, ce sont pourtant bien des hausses ciblées, portant sur ces trois impôts, qui seront arbitrées dans les deux prochaines semaines. En présentant la réforme des retraites, le gouvernement a déjà levé le voile sur une partie d'entre elles. La suppression du crédit d'impôt sur les dividendes et de l'abattement sur les plus-values, l'annualisation des allègements de charges des entreprises, la révision du régime mère-fille et la réforme des retraites chapeaux représentent un gain de 3,1 milliards d'euros dès 2011. En ajoutant un coup de rabot de 10 % sur les niches « voulues », le gouvernement peut espérer dégager autour de 1,5 milliard supplémentaires.

Mais guère plus. En effet, les nouvelles mesures épargneront « tout ce qui est créateur d'emplois et tout ce qui soutient l'économie », a assuré François Baroin vendredi.

D'autres niches seront remises en cause : la suppression du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt apportera plusieurs centaines de millions d'euros à l'Etat, tout comme la révision des subventions aux projets verts, parmi lesquels le crédit d'impôt pour les installations photovoltaïques.

Pour l'opposition, ces ajustements décidés par l'exécutif ne changent pas la donne : « Les principaux dogmes fiscaux restent intacts : le bouclier fiscal demeure en place », de même que la « baisse inefficace et coûteuse de la TVA dans la restauration », qui pèse « 3 milliards d'euros ». De son côté, Jérôme Cahuzac (PS), président de la commission des Finances à l'Assemblée nationale, estime dans le « JDD » que, s'il était « prudent » de réviser la prévision de croissance pour 2011, en revanche, « les hausses d'impôts sont engagées. Le virage de la rigueur n'est pas assumé ».

7

Le Figaro 23 août 2010

Réduction des déficits : le plaidoyer de François Baroin

INTERVIEW - François Baroin réaffirme que le retour du déficit public à son niveau d'avant la crise est une priorité absolue.

Le compte à rebours a commencé pour la préparation du budget de 2011. Tout devra être bouclé d'ici à un mois, François Baroin devant présenter le projet de loi de finances (PLF) en Conseil des ministres fin septembre, a priori le 29. Le volet dépenses a déjà été arbitré en juillet. Au menu : stagnation des dépenses de l'État hors charge de pension et de dette, suppression de 100 000 postes dans la fonction publique en trois ans et gel du point d'indice des fonctionnaires en 2011. Reste maintenant à trancher sur le volet « recettes ». C'est le plus sensible politiquement puisqu'il touche aux impôts. La réunion de Brégançon vendredi a fixé le cadre général : les économies sur les niches fiscales et sociales devront atteindre 10 milliards d'euros. Auparavant, François Baroin parlait d'un effort de 8,5 à 10 milliards. Mais la révision de 2,5 % à 2 % de la prévision de croissance pour 2011 oblige à trouver 3 à 3,5 milliards pour tenir le budget. D'où la décision de tailler davantage dans les niches. Bercy compte aussi engranger des recettes supplémentaires en 2010, et notamment 2 milliards grâce à la reprise de l'emploi, comme l'annonce le ministre au Figaro. De quoi démarrer 2011 sur de meilleures bases. Enfin, le ministère ne s'interdit pas de revoir à la marge certaines dépenses. François Baroin défend les lignes de force cruciales.

LE FIGARO. - N'êtes-vous pas en train de préparer un budget de rigueur ?

François BAROIN. - Lorsque l'on élabore un budget, il faut être sérieux et donner du sens. Notre réunion vendredi dernier autour du président de la République et du premier ministre avait pour objectif de faire les choix permettant de réduire la dépense publique dans le but d'atteindre les 6 % de déficit public fin 2011. C'est la pierre angulaire de notre politique. Tout doit tendre vers ce but : nous avons l'obligation de revenir au plus vite aux niveaux de déficit d'avant la crise. C'est une question essentielle pour notre croissance économique. La dette et les déficits sont des sujets majeurs de préoccupation des Français, et nous devons leur prouver notre capacité à les réduire, ce qui leur redonnera confiance en l'avenir et les incitera à consommer et à investir en retour.

Pourquoi avoir révisé en baisse la croissance pour 2011, alors que l'activité a été meilleure que prévu au cours des derniers mois ?

L'activité économique au premier semestre 2010 a été en ligne avec nos prévisions, et nous devrions terminer l'année sur une croissance de 1,4 %, voire même au-dessus. Pour 2011, nous avons une prévision volontariste et réaliste.

Viser 2 % de croissance, en cohérence avec la prévision de l'OCDE, c'est volontariste car c'est mieux qu'en 2010, mais c'est aussi réaliste car il ne faut pas oublier qu'une récession sans précédent est passée par là et que tous les pays qui l'ont subie vont mettre du temps à en effacer les traces.

Êtes-vous inquiet pour la notation financière de la France ?

Non. Au cours des deux dernières années, il était vital de soutenir l'activité économique en injectant de la dépense publique. La relance, en France, a été très bien calculée, et j'observe que malgré des déficits importants notre pays continue d'emprunter à des niveaux historiquement bas sur les marchés. C'est le signe que les investisseurs ont confiance en nous. Ils savent que nous avons de grandes ressources à notre disposition telles qu'une épargne parmi les plus élevées en Europe.

8

Si la croissance est plus élevée que prévu cette année, peut-on s'attendre à un surcroît de recettes pour l'État et la Sécurité sociale ?

La bonne nouvelle essentielle du premier semestre, c'est la création de 60 000 emplois. Cette reprise du marché du travail devrait rapporter environ 2 milliards de cotisations sociales supplémentaires. À la mi-septembre, nous ferons le point exact sur ces recettes afin de bâtir le projet de loi de financement de la Sécurité sociale de 2011 sur des bases solides et sincères.

Et pour l'État ?

Les recettes fiscales sont en ligne avec nos prévisions. C'est notamment le cas de l'impôt sur les sociétés, ce qui est un signal très positif. La crise s'est traduite en 2009 par un effondrement des cotisations sociales et des rentrées fiscales. Nous en sortons. Tout surcroît de recettes par rapport à la prévision économique sera intégralement affecté à la réduction des déficits.

Nicolas Sarkozy a annoncé vendredi une coupe de 10 milliards dans les niches fiscales et sociales. N'est-ce pas une hausse d'impôt déguisée ?

Absolument pas. Nul n'est obligé d'utiliser une niche fiscale pour réduire son impôt : c'est une décision personnelle. En revanche, une augmentation générale de la fiscalité pénaliserait tout le monde. Il n'est pas question de procéder ainsi. Nous n'augmenterons pas les impôts, que ce soit la TVA, l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés. C'est un choix politique fort, qui correspond à l'engagement pris par Nicolas Sarkozy durant la campagne présidentielle. Pour réduire les déficits, nous avons décidé d'agir en priorité sur la dépense, ce qui passe notamment par des réformes structurelles. Dans un pays où les dépenses publiques représentent plus de la moitié de la richesse nationale, c'est là que se trouvent les marges de manœuvre conséquentes.

Toutes les niches ne sont pas « choisies ». Certaines réductions fiscales correspondent à des charges de famille, à des situations de handicap, d'invalidité, d'âge. Seront-elles rognées elles aussi ?

De la même façon que nous n'avons pas touché au RSA et aux minima sociaux, les publics fragiles seront épargnés par le rabet ou la suppression des niches. La politique familiale sera elle aussi préservée. Mais il est vrai que la réduction des niches est un exercice subtil et difficile. Trouver 10 milliards d'économies sur les 75 milliards de dépenses fiscales et sur les 45 milliards de niches sociales représente un effort substantiel. Mais nécessaire. Pendant des années, les niches ont été le choix de la facilité. On a parfois arrosé le sable.

Le coup de rabet suffira-t-il pour tenir votre objectif ?

D'abord, je précise qu'il nous reste en réalité un peu moins de 2 milliards à trouver sur les niches. Car les décisions prises dans le cadre de la réforme des retraites et le niveau de celles à prendre concernant la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale) rapporteront au total plus de 7 milliards.

Et, bien sûr, nous passerons aussi un coup de rabot qui réduira de 10 % l'avantage fiscal d'un certain nombre de dispositifs. Mais ce ne sera pas le seul outil utilisé. Certaines niches seront supprimées. D'autres réductions d'impôts seront recentrées ou verront leur modalité de calcul révisée. L'idée est de partager l'effort entre les entreprises et les ménages. Nous prendrons nos décisions définitives à la mi-septembre.

Les épargnants redoutent d'être fortement mis à contribution. Ont-ils raison ?

Une des réussites de l'économie française, c'est l'épargne de ses ménages. Nous serons très attentifs à ne pas la déstabiliser. De façon générale, nous souhaitons protéger le pouvoir d'achat des Français.

9

Comment faire pour rembourser la dette de la Sécurité sociale qui s'est creusée pendant la crise ?

Parallèlement aux projets de loi de finances de l'État et de la Sécurité sociale, cet automne, je défendrai un projet de loi organique au Parlement qui définira les modalités de remboursement de 35 milliards de dette de la Sécurité sociale que nous transférerons à la Cades. Cette loi organique propose de rallonger de quatre ans la durée de vie de la Cades, dont la fin est actuellement programmée pour 2021. Nous affecterons aussi 3,2 milliards d'euros de ressources supplémentaires chaque année à la Cades qui seront tirés de la réduction ou de la suppression de certaines niches. Enfin, la Cades bénéficiera de la reprise du Fonds de réserve des retraites dont elle tirera certaines ressources.

Augmenterez-vous à la marge la fiscalité sur certains placements d'assurance-vie ou de revenus de capitaux mobiliers (obligation, actions...) pour financer la Cades ?

C'est une piste à l'étude parmi d'autres.

Certains députés de la majorité vont une fois de plus demander une augmentation de la CRDS...

Nous nous attendons à ce débat durant l'automne, qui est légitime. Mais en proposant 10 milliards d'euros d'économies sur les niches fiscales et sociales, nous montrerons aux députés que nous avons les moyens de financer la Cades sans avoir à recourir à une hausse de la CRDS.

Les Echos 24 août 2010

Retraites : les syndicats veulent taper fort le 7 septembre sans s'entendre sur la suite

L'intersyndicale s'est réunie hier pour préparer la mobilisation unitaire contre la réforme des retraites le 7 septembre, qu'elle prédit très suivie. Face à un gouvernement inflexible, elle veut mettre la pression sur les parlementaires. Mais l'unité syndicale reste fragile et les organisations s'opposent sur les suites à donner au mouvement.

Rentrée au quart de tour et en rangs serrés pour les syndicats. C'est une intersyndicale au grand complet (CGT, CFDT, FO, CFTC, CGC, SUD, Unsa, FSU) pour la première fois depuis près d'un an et demi qui s'est réunie, hier, au siège de la FSU, pour donner le coup d'envoi d'une rentrée sociale exceptionnelle par sa précocité, avec en ligne de mire la mobilisation du 7 septembre contre le projet de réforme des retraites.

En s'affichant d'ores et déjà sur le pied de guerre et en mobilisant le jour du début de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, les syndicats veulent adresser un message clair à l'exécutif : l'été n'a en rien entamé leur détermination et ils sont décidés à frapper fort d'entrée. Après un été « marqué par la persistance de la crise » et « l'annonce de mesures de rigueur supplémentaires », « rien n'est joué ! », martèle leur communiqué. « Ce n'est pas parce qu'ils sont partis en vacances que les Français ont oublié les retraites, loin de là », prévient Michèle Biaggi (FO). « Au contraire, les affaires et la tentative de diversion sur le terrain sécuritaire ont nourri la colère. Le gouvernement n'est plus du tout crédible sur les questions de justice sociale », renchérit Annick Coupé (SUD).

Dans ce contexte, l'intersyndicale se veut confiante et Nadine Prigent (CGT) prédit une mobilisation « très forte ».

Un moment clef du quinquennat

L'importance des mécontentements et la montée d'un sentiment d'injustice sociale laissent de fait augurer une journée marquante -la CGT ou SUD l'espèrent au moins aussi mobilisatrice que celle du 24 juin (de 800.000 manifestants, selon la police, à 1,9 million, selon la CGT). Mais, comme le rappelle l'expert social Jean-Marie Pernot, une mobilisation, si tôt à la rentrée « ne peut par définition pas faire le plein » (lire ci-dessous).

L'exécutif est conscient des risques et soucieux de ne pas laisser se cristalliser les mécontentements, mais il reste décidé à ne pas revenir sur une réforme dont Nicolas Sarkozy fait un marqueur politique et un moment clef du quinquennat. Très discret, le ministère du Travail avait un temps promis de nouvelles consultations fin août (pénibilité, carrières longues, polypensionnés), mais rien n'est calé à ce jour et aucun contact n'a été pris avec les syndicats depuis la mi-juillet. Hier, c'est le secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Georges Tron, qui a répété sur France Info que si « la discussion est encore ouverte sur la pénibilité » et « quelques points », elle ne l'est plus « sur les grands principes ».

Dans ce contexte, l'intersyndicale est consciente qu' « une seule mobilisation, même réussie, ne suffira pas » (FO) et voit le 7 septembre comme « un point de départ » (CFDT), non une finalité. « L'objectif, c'est que les salariés viennent en masse interpellier les parlementaires. Ce sont eux qui ont la main désormais et ils ne pourront rester sourds aux revendications des Français qu'ils doivent représenter », explique Marcel Grignard (CFDT).

Tensions près de resurgir

L'intersyndicale a prévu de se retrouver dès le 8 septembre pour évoquer les suites du mouvement. Les choses risquent alors de fortement se compliquer pour elle tant son unité reste fragile, sinon artificielle. En témoigne le refus de FO de signer, hier, le communiqué commun pour protester contre le refus des autres organisations, hormis SUD, d'appeler au « retrait » du projet de loi. Dès l'après-7 septembre, les tensions devraient resurgir entre partisans d'un appel à la grève nationale (FO et SUD) et défenseurs de nouvelles mobilisations. Ainsi que sur le calendrier de celles-ci. Au centre du jeu, la CFDT et la CGT restent pour l'instant discrètes sur leurs intentions.

JEAN-MARIE PERNOT CHERCHEUR À L'IREC « Il y a un certain scepticisme sur l'efficacité des rituels de la protestation »

Faut-il s'attendre à une forte mobilisation le 7 septembre ?

Par définition, une mobilisation un 7 septembre ne peut pas faire le plein. Il faut un peu de temps pour expliquer et convaincre. La journée arrive très vite, trop pour que les syndicats puissent parfaitement l'organiser. Il y a un peu d'inertie à cette période et les difficultés financières liées à la rentrée peuvent pousser certains à ne pas sacrifier tout de suite une journée de salaire pour défiler. C'est aussi, après les conflits du printemps et la trêve estivale, la première manifestation d'un nouveau cycle, les syndicats promettant déjà des suites. Quand on annonce une série, les premiers mouvements ne sont jamais les plus forts. Cela ne signifie pas pour autant que la journée ne sera pas un succès. Le climat demeure très tendu, les difficultés sociales ne sont pas moindres qu'au printemps et les sondages témoignent que les diversions tentées cet été, sur la sécurité notamment, n'ont pas foncièrement changé la donne. Il ne faut pas sous-estimer non plus l'impact de l'affaire Woerth, ravageuse sur la perception des relations entre le pouvoir et l'argent. Dans ce contexte, le plus probable est une mobilisation comparable à celle du 24 juin, ce qui constituerait une bonne base de redémarrage pour les syndicats.

Ce mouvement peut-il s'inscrire dans la durée et déboucher sur un conflit social majeur ?

C'est toute la question. Le vrai problème des syndicats, ce n'est pas le 7 septembre, mais le 8, lorsqu'il faudra annoncer la suite. Une seule mobilisation, même forte, ne suffira pas et il leur faut rapidement préparer le coup d'après. Mais comment ? Ils disposent d'un réservoir de mobilisation car le sentiment d'injustice sociale se diffuse, mais ils sont confrontés à un certain scepticisme sur l'efficacité des rituels de la protestation. Les manifestations à répétition ne semblent pas avoir d'impact sur le gouvernement et les syndicats n'ont pas vraiment les moyens de provoquer un grand mouvement de grève. Celui-ci pourtant peut arriver, si les mécontentements cristallisent sur un sujet significatif. Cela peut être à l'occasion de nouvelles annonces de rigueur mais aussi autour des questions du travail, au coeur des tensions dans nombre d'entreprises. En attendant, les syndicats devront s'entendre au plus vite sur une stratégie commune et faire individuellement la preuve de leur volonté réelle de faire reculer l'exécutif. L'exercice sera difficile, mais, à défaut, on basculera dans un mouvement défouloir et condamné à s'essouffler, à l'image des mobilisations du premier semestre 2009 contre la crise.

Est-ce à dire que le gouvernement ne court, en réalité, pas de risque majeur ?

Non, parce que la séquence politique qui s'ouvre avec l'élection présidentielle de 2012 modifie les données. Elle peut conduire le gouvernement à réagir différemment face à une mobilisation forte et croissante. Les mouvements sociaux sont des moments d'intense politisation de la société qui ont toujours des effets profonds. A partir de maintenant, la surdité au mouvement de la rue peut se payer cash dans les urnes. Cela peut jouer en faveur des syndicats.

Le Figaro 24 août 2010

Rentrée économique à haut risque pour le gouvernement

Retraites, budget, emploi... il défendra de nombreuses réformes à l'automne dans un climat social tendu. Les syndicats comptent sur la mobilisation du 7 septembre pour les infléchir.

Des quatre rentrées que Nicolas Sarkozy aura eu à gérer depuis son élection, l'actuelle est probablement la plus délicate. Très chargé politiquement, l'automne sera également lourd au plan économique. Nombre de réformes et de sujets sensibles attendent le chef de l'État et son gouvernement qui entament mercredi leur Conseil des ministres de rentrée dans un climat social tendu.

Contrairement à la tradition, le vote du projet de loi de finances 2011 ne constituera pas le premier rendez-vous de la rentrée économique. Il sera précédé par l'examen à l'Assemblée, dès le 7 septembre, de la réforme des retraites. Les débats s'annoncent animés entre un ministre du Travail, Éric Woerth, fragilisé par les polémiques qui n'ont pas cessé durant l'été, et une opposition décidée à bloquer toute avancée, notamment sur l'allongement à 62 ans de l'âge de départ.

Mais la pression dans ce dossier emblématique - le chef de l'État entend asseoir son image de réformateur, notamment auprès des marchés financiers - viendra surtout de la rue. Les syndicats, arc-boutés contre une réforme qu'ils jugent « injuste et inefficace », appellent les Français à manifester massivement le 7 septembre. Une mobilisation qui s'annonce très suivie, dans la rue, les transports et certains services publics où des grèves dures ne sont pas à exclure. Cette journée d'action ne sera pas la dernière. Réunis lundi à la FSU, les syndicats ont convenu de se voir le 8 pour « décider des suites à donner rapidement », probablement avant le 29 septembre, date d'une euromanifestation contre les politiques de rigueur.

Derrière les sujets sociaux se cache la question de la croissance. Car malgré la hausse de 0,6% du PIB au deuxième trimestre, l'horizon reste incertain.

Et la révision à la baisse de 0,5 point de la croissance pour 2011, conjuguée à de nouvelles coupes dans les dépenses publiques et les niches fiscales, témoigne de ces incertitudes. « La France a subi un choc négatif fort et profond avec sa récession de 2008 et 2009, explique Philippe Waechter, directeur de la recherche économique de Natexis Asset Management. Une politique trop restrictive afin de rééquilibrer rapidement les finances publiques sera pénalisante pour la conjoncture. » Le paradoxe de cette situation est résumé par l'agence de notation Moody's. Celle-ci s'inquiétait, la semaine dernière, de la dégradation de la situation des finances publiques des États notés « AAA », les invitant à des réformes structurelles pour rééquilibrer leur compte. Lundi, cette même agence mettait pourtant en garde les États européens contre une trop grande rigueur, qui pourrait pénaliser leur croissance et peser sur leur endettement. Bref, le gouvernement doit pratiquer une gestion rigoureuse de ses finances publiques sans faire trop de rigueur. Un délicat exercice d'équilibriste...

Budget : des décisions difficiles sur les niches

La France n'a pas le choix : face à la pression des agences de notation, le déficit public doit revenir à 6% du PIB en 2011, contre 8% cette année. À lui seul, l'État affiche un trou de 152 milliards d'euros en 2010. Autant dire que la préparation du projet de loi de finances (PLF) de 2011, qui sera présenté en Conseil des ministres le 22 ou le 29 septembre, est ardue. La partie « dépenses » a été arbitrée en juillet, avec une baisse de 0,2% des dépenses des ministères et une mise à la diète de la fonction publique. Reste à caler le volet « recettes ». Le gouvernement exclut une hausse générale d'impôt. Mais les niches fiscales et sociales seront réduites de 10 milliards dès le PLF 2011. Certaines coupes ont déjà été annoncées, pour environ 4 milliards : annualisation du calcul des charges sociales, disparition d'avantages sur les dividendes et les plus-values, fin du crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobiliers et hausse des charges sur les emplois à domicile. Pour arriver à 10 milliards, un coup de rabet de 10% sera passé sur certains dispositifs, tandis que d'autres niches seront recalibrées, voire supprimées. Les dispositifs pour les publics fragiles (personnes âgées, handicapées, modestes) et les familles seront préservés, ce qui devrait sauver, entre autres, la PPE ou la réduction d'impôt pour emploi à domicile.

Retraites : les grandes lignes de la réforme devraient subsister

C'est le dossier majeur de la rentrée. Le projet de loi concocté par Éric Woerth sera examiné à partir du 7 septembre à l'Assemblée et au début de l'automne au Sénat. Les syndicats de salariés - très remontés contre cette réforme qu'ils jugent « injuste et inefficace » - appellent tous les Français à descendre dans la rue et à faire grève le 7 septembre pour faire reculer le gouvernement. Sauf surprise, les grandes lignes de la réforme ne devraient pas bouger : recul de l'âge de départ en retraite à 62 ans au rythme de quatre mois par an, alignement progressif du taux de cotisation des fonctionnaires sur celui des salariés du privé, taxation des hauts revenus, avec le relèvement à 41% du taux d'imposition de la tranche supérieure. Le texte prévoit aussi une ponction du fonds de réserve des retraites pour financer une partie des déficits à venir... Les seules portes laissées ouvertes à la discussion portent sur les modalités de prise en compte de la pénibilité au travail, l'amélioration des droits des polypensionnés (ayant cotisé à plusieurs caisses de retraites) et une nouvelle extension du dispositif des « carrières longues » (permettant à des salariés ayant commencé à travailler tôt de partir à 60 ans). Une réforme des mécanismes d'épargne-retraite n'est pas non plus à exclure.

Vers la souscription obligatoire d'une assurance perte d'autonomie

Nicolas Sarkozy a promis de s'atteler à la réforme de la dépendance sitôt le dossier des retraites refermé. Il s'agit de créer un cinquième risque de la Sécurité sociale - autrement dit une cinquième branche - dédié au financement de la dépendance des personnes âgées. Il y a urgence. Alors que la population française augmentera de 11% d'ici à 2050, la part des plus de 60 ans progressera de 50% et celle des plus de 75 ans doublera. Avec la certitude que 15% des soixantenaires deviendront dépendants. Conséquence : la dépense publique consacrée à la dépendance - qui dépasse aujourd'hui 20 milliards par an - devrait s'envoler. Une option semble se dégager pour la financer, mélangeant solidarité et assurabilité.

Un récent rapport parlementaire préconise ainsi de réserver le bénéfice de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (1,13 million de bénéficiaires et 5,4 milliards de budget) « aux personnes les plus dépendantes », d'augmenter le taux de CSG des retraités, d'instituer un recours sur succession - l'État récupérerait une partie de son investissement sur le patrimoine du bénéficiaire - et aussi de « rendre obligatoire dès l'âge de 50 ans la souscription d'une assurance perte d'autonomie obligatoire liée à l'âge ». En fonction de l'âge de souscription, cette assurance obligatoire pourrait représenter, pour chacun, une somme de 15 à 20 euros par mois environ.

La délicate augmentation de capital

Après des mois de silence, le chef de l'État a fait connaître, fin juillet, sa vision d'une filière nucléaire française dont EDF sera le chef de file incontesté. Reste à mettre cela en musique. En particulier, l'Élysée a annoncé son intention de boucler d'ici à la fin de l'année l'augmentation de capital d'Areva. L'ouverture du capital à hauteur de 15% de l'opérateur nucléaire, dans les cartons depuis des mois, est ainsi réactivée avec une nouveauté de taille : le renforcement d'EDF au capital d'Areva dont l'électricien détient déjà 2,4%. Cette montée en puissance, assortie d'un partenariat stratégique, vise à mettre fin aux différends qui ont émaillé les relations entre les deux groupes ces derniers mois. Autant dire que les modalités financières de l'opération et surtout ses conséquences en termes de gouvernance promettent d'être âprement négociées. Fin juillet, Henri Proglio et Anne Lauvergeon, les patrons des deux groupes, avaient reconnu qu'il était trop tôt pour en évoquer les détails. Le japonais Mitsubishi et les fonds souverains du Qatar et du Koweït sont en lice, par ailleurs, pour entrer au capital d'Areva.

2011, embellie attendue pour l'emploi

C'est la priorité numéro un des Français. L'Hexagone a eu beau créer - un chiffre provisoire qui sera révisé mi-septembre - près de 60.000 emplois au premier semestre, le chômage ne baisse toujours pas, solidement bloqué sous la barre des 10% de la population active. Laurent Wauquiez table sur une véritable amélioration pour le début de 2011. D'ici là, le secrétaire d'État à l'Emploi va lancer une vaste consultation - la plus importante jamais menée dans un service public - auprès des usagers de Pôle emploi pour mesurer le degré de satisfaction des demandeurs d'emploi et des entreprises, et aussi « mieux utiliser les moyens aujourd'hui à la disposition » du service public de l'emploi. Il compte également avancer sur une vaste réforme de l'alternance, pour compléter les mesures structurelles de lutte contre le chômage des jeunes mises en œuvre en avril 2009 par Nicolas Sarkozy. « L'alternance, c'est la garantie pour un jeune d'avoir des débouchés solides à l'issue de sa formation », assure Laurent Wauquiez. Enfin, le secrétaire d'État à l'Emploi souhaite continuer à aider les chômeurs de longue durée en fin de droits à l'assurance-chômage, qui bénéficient depuis le printemps d'un « plan rebond » (un contrat aidé, une formation rémunérée ou une allocation), pour qu'il n'y en ait « pas un seul qui reste sur le carreau ».

Paris veut réformer le système monétaire international

Le 12 novembre prochain, Séoul passera le flambeau de la présidence du G20 à Paris. Une date clé pour Nicolas Sarkozy qui deviendra également, à partir du 1er janvier 2011 président du G8. Le chef de l'État compte sur cette double casquette pour se relancer à l'international tant au plan politique qu'économique.

L'Élysée a d'ores et déjà prévenu d'inscrire à l'ordre du jour du G20 et du G8 « la réforme du système monétaire international ». Lors du forum de Davos en janvier dernier, Nicolas Sarkozy avait même appelé à la mise en place d'un « nouveau Bretton Woods ». Le G20 sera aussi pour Paris l'occasion de pousser les feux sur la moralisation du capitalisme, en remettant la pression sur les paradis fiscaux. Tout a déjà été organisé avant l'été pour réussir ce moment clé de la fin de mandat du président de la République : dès septembre, un haut fonctionnaire de Bercy, Bruno Bezar, qui dirigeait jusqu'à présent l'agence de participation de l'État, prendra la tête de la mission économique française de Pékin, pour assurer là-bas les discussions économiques avec les autorités chinoises. Des discussions qui seront décisives pour la réussite de cette séquence diplomatico-économique.

Le lieu de résidence peut engendrer des discriminations à l'embauche

Confrontant des CV similaires postés de trois communes franciliennes, cinq chercheurs du Centre d'études de l'emploi ont mis en évidence l'influence du lieu de résidence, du sexe et de l'origine sur l'obtention d'un emploi. Il ressort que la discrimination affecte avant tout les femmes d'origine marocaine résidant dans des communes réputées défavorisées.

Habiter dans une banlieue réputée défavorisée peut réduire les chances d'être embauché. Ce n'est pas une surprise, mais, jusqu'à présent, peu d'études l'avaient démontré. Cinq chercheurs du Centre d'études de l'emploi (CEE) ont comblé cette lacune. Les résultats de leur travail confirment le rapport négatif entre banlieue défavorisée et obtention d'un emploi. Au final, pour des profils en tous points similaires, l'écart entre le plus faible et le plus fort taux de réponse peut atteindre presque 10 points. Mais les chercheurs du CEE apportent toutefois quelques nuances, grâce à une grille d'analyse qu'ils ont voulue très serrée. Ils ont utilisé la méthode du testing, consistant à créer des profils fictifs de demandeurs d'emploi. Dans ce cas précis, de jeunes diplômés à bac + 5, qui postulent à des postes de développeur informatique. Trois communes du Val-d'Oise ont été retenues : une ville réputée aisée, Enghien-les-Bains, une ville plutôt défavorisée et présentée de façon négative dans les médias, Villiers-le-Bel (où des émeutes ont eu lieu en 2007), et une ville réputée défavorisée mais pas médiatisée comme telle, Sarcelles. Ces trois collectivités à équidistance du centre de Paris.

Douze profils fictifs créés

En plus de l'influence du lieu de résidence sur la propension à être embauché, les chercheurs ont voulu ajouter le facteur de l'origine et du sexe. Douze profils fictifs ont ainsi été créés : quatre par ville, deux hommes et deux femmes, un homme et une jeune femme ayant des noms à consonance marocaine, les deux autres des noms à consonance française. Les candidats avaient des CV très similaires en termes d'études et d'expériences professionnelles. Enghien plus que Sarcelles

De ces douze profils, il ressort que la discrimination territoriale affecte avant tout les femmes d'origine marocaine résidant dans des communes réputées défavorisées : le taux de réponse à leurs candidatures est de 13,7 % à Sarcelles, à peine 15 % à Villiers-le-Bel. Alors que pour une jeune femme d'origine marocaine résidant à Enghien, les chances montent à 19,5 %. A l'inverse, être d'origine marocaine et vivre dans une commune défavorisée n'est pas systématiquement discriminant pour les jeunes hommes. Le taux de réponse positive pour ceux résidant à Sarcelles est légèrement supérieur (19,2 %) à celui des jeunes d'origine marocaine résidant à Enghien (18,6 %).

Les mieux placées sont les jeunes femmes d'origine française résidant à Enghien, avec un taux de réponse à leurs candidatures de 22,5 %. Si, par contre, elles résident à Villiers-le-Bel, leurs chances se réduisent à 17,9 %. En revanche, l'étude est loin de constater des discriminations de genre : les femmes d'origine française résidant à Sarcelles ou Enghien ont ainsi un taux de réponse supérieur aux hommes.

La Croix 24 août 2010

Pourquoi le temps de transport est-il si long en France ?

En moyenne, les actifs français passent quasiment 27 minutes chaque jour dans les transports pour se rendre au travail, selon une étude du groupe Regus, leader mondial de la disposition d'espaces de travail. Une durée qui classe le pays au cinquième rang mondial, derrière la Chine (32,7 minutes), et bien au-delà de la moyenne mondiale (24,9 minutes). En France, un actif sur cinq (21 %) passe plus d'une heure et demie dans le trajet quotidien entre son domicile et son lieu de travail. Pour l'urbaniste Michel Sabard, cette spécificité s'explique principalement par la géographie de nos villes

Entretien avec Michel Sabard, urbaniste, consultant pour la société Score 2D

« En France, les actifs vivent loin de leur lieu de travail. Au cours des dernières décennies, les villes se sont considérablement étendues, et on a eu tendance à installer les gens à l'extérieur. Les Français vivent donc de plus en plus éloignés des centres-villes, qui ont été vidés de leurs habitats au profit des sociétés et des commerces.

Un phénomène aggravé depuis les années 1970 par une parcellisation de l'espace urbain : on a construit des quartiers d'affaires, des quartiers de centres commerciaux et des quartiers résidentiels. Le temps passé dans les transports est par ailleurs socialement discriminant. Aujourd'hui, ce sont les logements sociaux qui sont éloignés des centres-villes, l'habitat des gens défavorisés a été déplacé loin des cœurs d'activités. D'autant que cette question du transport représente un coût qui pourrait devenir inquiétant, notamment avec une probable augmentation du prix du carburant dans le futur. »
Prendre conscience du problème de l'étalement urbain « Toutefois, les habitudes actuelles changent. Nous sommes aujourd'hui en train de prendre conscience du problème de l'étalement urbain. Les gens passent tellement de temps dans les transports qu'ils commencent à réfléchir et à se demander s'il ne faudrait pas choisir des lieux de vie plus cohérents en matière de transports, par rapport à leur lieu de travail.

Car lorsque vous avez trois changements de lignes de bus ou de métro pour vous rendre à votre travail, c'est beaucoup de temps perdu. Et les transports sont une source de fatigue, que ce soit dans une voiture individuelle, mais aussi dans un train ou un métro bondés.

Par ailleurs, la question de la mobilité dépasse celle du simple trajet domicile-travail. Lorsque l'on passe beaucoup de temps pour se rendre à son travail, c'est aussi souvent le cas pour faire les courses, pour conduire les enfants à l'école, alors que tout ce temps pourrait être consacré aux loisirs. »

Les échos 25 août 2010

La décrue des plans sociaux se confirme mais la rentrée reste tendue dans les PME

Après une année 2009 noire, le nombre des plans de sauvegarde de l'emploi a fortement baissé au premier semestre, avec 668 dossiers notifiés à l'administration du travail, contre 934 au dernier semestre et 1.311 au premier semestre 2009. Pour des raisons de coût ou de médiatisation, des entreprises hésitent à engager des plans sociaux.

Aun an d'intervalle, la situation sur le front de l'emploi n'est plus du tout la même. Alors que les chiffres des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi à fin juillet sont publiés aujourd'hui et devraient confirmer l'amélioration enregistrée en juin, la situation est également nettement plus favorable du côté des plans sociaux. A fin juin, selon les chiffres du ministère du Travail, 668 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été notifiés à l'administration. Cela représente une baisse de 28,5 % par rapport au dernier semestre 2009, où 934 plans sociaux avaient été notifiés. Au total, le ministère du Travail avait recensé 2.245 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur l'ensemble de l'année 2009, soit deux fois plus qu'en 2008. En juin cette année, le nombre de plans sociaux transmis à l'administration a enregistré un plus bas depuis août 2008, avec 87 cas. Le tableau de bord de l'administration ne donne en revanche pas d'indication sur le nombre d'emplois globalement concernés par ces plans sociaux.

Si la tendance s'améliore nettement, le nombre de plans devrait malgré tout rester supérieur aux niveaux d'avant-crise -en 2007, le nombre de plans sociaux s'était établi à 957. Depuis le début de l'année, l'environnement économique est moins sombre et les perspectives d'embauche semblent meilleures. Mais ce ne sont pas les seules raisons qui expliquent la baisse du nombre des plans sociaux. « *La forte médiatisation de certains dossiers et les interventions des pouvoirs publics ont un peu faussé le débat* », ex-plainte Emmanuelle RivezDommont, avocate au cabinet Jones Day.

Pour cette spécialiste du droit social, ces affaires portées sur le devant de la scène ont été ressenties de manière tellement douloureuse par certains de ses clients qu'ils ont préféré s'abstenir de mettre en oeuvre un PSE. « *Ils ont choisi de ne pas risquer un éventuel bras de fer et plutôt privilégié les ruptures conventionnelles ou les vagues de départ de petite ampleur* », poursuit-elle. Le nombre de ruptures conventionnelles monte encore en puissance et a, de fait, enregistré un pic en juin, avec 24.200 demandes homologuées, contre 18.000 un an plus tôt.

De même, la peur d'avoir à supporter un coût financier beaucoup plus élevé qu'escompté, en raison de la surenchère lors des négociations d'indemnités ou bien de l'attitude de certains tribunaux (lire ci-contre), aurait également joué.

Plans sociaux en préparation

Enfin, l'amélioration globale masque des disparités en fonction de la taille des entreprises. Si les grandes ont le plus souvent déjà ajusté leurs effectifs, la rentrée risque d'être placée sous le signe de la morosité pour de nombreuses PME. Avec à la clef de nouvelles menaces sur l'emploi, dès lors que la conjoncture connaîtra de nouveaux à-coups.

Les suppressions de postes chez Teleperformance ont fait la une ces dernières semaines. D'ores et déjà, d'autres signaux sont décelables. Ainsi des rumeurs récurrentes concernent **Oracle** France, filiale française du groupe américain d'informatique Oracle-Sun. Selon l'intersyndicale, un plan de suppression de 200 à 300 postes serait à l'étude. Autre exemple, celui de la société Altis -spécialisée dans les semi-conducteurs. Rachetée en août par Yazid Sabeg, par ailleurs commissaire à la Diversité et à l'Egalité, l'entreprise vient d'entériner le principe d'un plan social prévoyant de supprimer 400 postes sur 1.300. Autant d'exemples qui montrent que l'empreinte de la crise n'a pas encore été effacée.

Sécurité, retraite, déficits : la rentrée périlleuse de Sarkozy

Le Conseil des ministres sonne ce matin l'heure de la rentrée politique du gouvernement. Si la gauche est en partie tombée dans le piège de la sécurité, les prochaines semaines n'en sont pas moins très compliquées pour la majorité.

Après trois semaines de trêve, le gouvernement reprend aujourd'hui le chemin du Conseil des ministres, quelque peu bousculé par l'ampleur de la polémique suscitée par l'offensive sécuritaire de Nicolas Sarkozy. La déchéance de nationalité et la politique contre les Roms exposées fin juillet suscitent un profond émoi chez plusieurs responsables de la majorité. Ces derniers jours, Dominique de Villepin, Jean-Pierre Raffarin, Christine Boutin ont embrayé sur les réticences exprimées par l'Eglise catholique pour marquer leur désapprobation sur la sévérité de ce discours. D'autres se sont contentés d'un silence prudent, comme François Fillon, qui a attendu hier pour souhaiter « *agir avec fermeté, continuité et justice, sans laxisme ni excès* ». L'Elysée et une bonne partie de l'UMP restent convaincus que l'exaspération de l'opinion publique sur ces sujets imposait de monter le ton, a fortiori si cette surenchère ravive les divisions à gauche, comme c'est le cas à la veille de l'université d'été du Parti socialiste à La Rochelle.

Popularité en berne

La polémique sur la sécurité est à plus d'un titre révélatrice du climat qui règne à droite dans cette rentrée politique. Elle témoigne d'un savoir-faire éprouvé du chef de l'Etat pour « créer le débat », surfer sur l'opinion, semer la zizanie dans l'opposition et faire temporairement passer au second plan d'autres affaires, celle touchant Eric Woerth notamment. Mais elle ne parvient pas à occulter la difficulté du gouvernement à répondre aux difficultés économiques et sociales des Français, ni à dissiper le malaise qui s'est emparé de la majorité depuis un an, face à la chute de popularité du président. Avant la « seconde étape » du quinquennat promise pour la fin d'octobre par Nicolas Sarkozy, les obstacles à franchir sont légion.

A commencer par la réforme des retraites, dont l'examen à l'Assemblée débutera le 7 septembre, le même jour que la journée d'action de l'intersyndicale.

La mobilisation s'annonce massive, mais le gouvernement espère encore qu'elle ne débouchera pas sur des grèves et manifestations à répétition dans les jours qui suivront. Début juin, les sondages donnaient à penser que les Français s'étaient résignés au recul de l'âge de la retraite à 62 ans, d'autant que l'Allemagne évoque désormais le chiffre de 70 ans.

L'affaire Woerth-Bettencourt a-t-elle changé la donne et fait basculer les Français de la résignation à la colère ? C'est la grande question des jours à venir. Peut-être plus rude encore s'annonce le débat budgétaire et la course à la suppression de 10 milliards d'euros de niches fiscales annoncées vendredi dernier par le gouvernement à Brégançon. « *Les grands objectifs, c'est indispensable, mais là on entre dans le vif du sujet : "Qui va être touché ?"* », s'inquiète un responsable de l'UMP. D'autant que le PS reste toujours à l'offensive (il veut la suppression du bouclier fiscal), en demandant à la majorité d'assumer sa politique de « rigueur » (ce qu'a commencé à faire François Fillon en juillet).

Rumeurs et inquiétudes

A cet agenda déjà chargé, il faut ajouter la rentrée scolaire, les textes de loi sur la sécurité et l'immigration, la fin du débat sur la réforme territoriale ainsi que la situation internationale, sur laquelle Nicolas Sarkozy s'exprimera dès ce soir (sur l'Afghanistan notamment), lors de la conférence des ambassadeurs. Le chef de l'Etat se veut néanmoins « *serein et déterminé* », comme le formule l'Elysée. Dans les prochains jours, il passera beaucoup de temps dans des réunions d'arbitrage sur les différents sujets à l'ordre du jour, en guettant les signes annonciateurs d'une sortie de la crise économique, notamment sur le front de l'emploi. Ce n'est qu'après ces obstacles franchis qu'il s'attellera à remanier le gouvernement et à préparer l'étape suivante, assurent ses proches. Même si les ministres, eux, continuent à vivre avec l'idée que leur bail touche peut-être à sa fin. Rumeurs et inquiétudes semblent elles aussi s'être invitées à l'agenda périlleux de cette rentrée politique.

Retraite : des concessions en vue pour l'après-7 septembre

Eric Woerth propose de rencontrer à nouveau les syndicats pour parler des modifications à apporter à la réforme des retraites. Mais aucune avancée ne devrait avoir lieu d'ici à la journée de manifestation du 7 septembre. Le gouvernement envisage des concessions concernant la pénibilité, mais il se garde de les dévoiler avant cette échéance.



Le gouvernement ne dévoilera pas ses batteries avant de mesurer l'ampleur de la mobilisation des syndicats contre la réforme des retraites, le 7 septembre. Avant la trêve estivale, Eric Woerth avait promis une reprise de la concertation avec les partenaires sociaux avant le débat à l'Assemblée qui démarre le même jour. L'essentiel du texte ne bougera pas, avait-il prévenu - l'âge du départ à la retraite sera porté de 60 à 62 ans - mais trois sujets restent sur la table : les carrières longues, les polypensionnés (assurés pénalisés parce qu'ils ont cotisé à plusieurs régimes) et le sujet très polémique de la pénibilité. En réalité, aucune entrevue décisive n'aura lieu d'ici là.

Le ministre du Travail a bien adressé une invitation aux leaders syndicaux, hier, mais elle est de pure forme. « *Mon équipe et moi-même sommes évidemment à votre entière disposition pour vous rencontrer* », écrit-il. Mais il souligne que de « *nombreuses rencontres* » ont déjà eu lieu et que le gouvernement « *disposait ainsi de tous les éléments nécessaires à la préparation d'amendements* ».

Effets différés de la pénibilité

« *En clair, cela signifie que la phase de concertation est terminée*, analyse un responsable syndical. *On est entrés maintenant dans une partie de bras de fer.* » Si le gouvernement a intérêt à garder ses cartouches pour l'après-7 septembre, les syndicats, eux, ne veulent pas donner l'impression qu'ils négocient avec l'exécutif alors qu'ils cherchent à mobiliser le plus de manifestants possible. « *Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle rencontre*, reconnaît Bernard Devy (FO). *On attend le débat parlementaire.* » « *Le gouvernement ne dira rien avant le 7 septembre* », prédit Jean-Louis Malys (CFDT). « *Le ministre connaît nos positions*, estime Eric Aubin (CGT). *Mais nous, nous ne savons pas quelles modifications il compte apporter au texte, notamment sur la pénibilité.* »

Sur ce point, le gouvernement est resté flou. Dans sa forme actuelle, le projet de loi prévoit une retraite anticipée uniquement pour les personnes qui souffrent d'un taux d'incapacité d'au moins 20 % à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (lire ci-contre). Soit seulement 10.000 personnes par an, sur un flux de départ annuel de 660.000 assurés. Rien n'est prévu pour les facteurs de pénibilité comme le travail de nuit ou l'exposition aux produits toxiques, dont les effets sur la santé ne sont quasiment jamais visibles avant l'âge de la retraite. Ce que les syndicats ne manquent pas de fustiger.

Le gouvernement met donc au point des mesures pour traiter ces effets différés de la pénibilité, qu'il devrait dévoiler au lendemain du 7 septembre. Il se montre pour l'instant très réticent à faire des concessions, soulignant que le sujet est « *très compliqué* », que les études scientifiques « *sont rares* », et qu'il ne sera pas aisé de reconstituer les carrières des personnes concernées. Il redoute aussi que le dispositif de prise en compte de la pénibilité ne se transforme en « *système généralisé de préretraites* » alors qu'on essaie justement d'améliorer le taux d'emploi des seniors.

VINCENT COLLEN, Les Echos

10.000 personnes par an

Dans sa version actuelle, le projet de loi prévoit le maintien de l'âge de la retraite à 60 ans pour les salariés qui ont **un taux d'incapacité permanente d'au moins 20 %** suite à la reconnaissance d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail ayant entraîné des lésions de nature identique. Ils bénéficieront aussi de l'obtention du taux plein quelle que soit leur durée d'assurance accomplie. **10.000 personnes par an** entreraient dans le dispositif. Il ne concernera pas la fonction publique, qui bénéficie d'un autre système (pension d'invalidité). En régime de croisière, la mesure coûterait **200 millions d'euros par an**, financée par des cotisations patronales.

La Tribune 25 août 2010

En faisant cavalier seul le 7 septembre, FO espère rallier la CGT à sa ligne dure

Eric Woerth s'est dit prêt à recevoir les syndicats sur certains aspects de la réforme des retraites. A quelques jours de la journée d'action du 7 septembre, la question n'est pas : « Les syndicats arriveront-ils à mobiliser ? », mais plutôt : « Mobiliseront-ils davantage que le 24 juin quand 800.000 à 2 millions de personnes étaient descendues dans la rue ? » Aujourd'hui, personne ne semble en douter : l'appel à la mobilisation sera bien suivi. Lundi, Georges Tron, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, le confirmait sur France Info : « On s'attend à ce qu'il y ait une manifestation qui soit importante, ce qui est parfaitement normal au demeurant. »

En effet, même si FO s'est désolidarisée de la déclaration commune rédigée lundi à l'issue de l'intersyndicale, regrettant que le document ne demande pas le retrait du projet, elle appelle à la mobilisation le 7 septembre.

En faisant cavalier seul, FO « introduit un clivage au sein de l'intersyndicale et essaie de tirer la CGT vers un positionnement plus dur, qui la démarquerait de la CFDT », analyse Jean-Dominique Simonpoli, directeur de l'association Dialogues. Celui-ci attend donc de voir comment réagiront les syndicats au lendemain de la journée d'action.

TIRAILLEMENTS

Notamment la CGT, « où en interne, il y a des tiraillements entre ceux qui sont partisans de la ligne protestataire défendue par FO et ceux qui soutiennent le rapprochement avec la CFDT », poursuit-il. Si fractures profondes il doit y avoir dans le front syndical entre la CFDT et la CGT, elles apparaîtront assez vite. Mardi, dans une lettre adressée à leurs dirigeants, le ministre du Travail, Eric Woerth, s'est dit prêt à recevoir les syndicats, s'ils le souhaitent, pour d'ultimes réunions sur trois volets de la réforme (la prise en compte de la pénibilité, les carrières longues et la situation des polypensionnés) avant le début du débat parlementaire le 7 septembre. Dans le même temps, il précise que le « gouvernement déposera plusieurs amendements ou annoncera des modifications de nature réglementaire ». La marge de manœuvre des syndicats pour amender le texte est donc étroite. L'ampleur de la journée d'action servira de curseur sur leur capacité d'infléchir les choix du gouvernement.

La Croix 25 août 2010

Ces entreprises qui reviennent en France

Alors que les investissements des entreprises semblent se redresser, le gouvernement a lancé une aide à la relocalisation dans l'industrie et réfléchit à un dispositif dans les centres d'appels. Mais ce retour au « made in France » est encore marginal

Alors que Renault a supprimé des postes en 2007, l'entreprise française a décidé de relocaliser la production de la Trafic en 2010. Ce modèle sera produit dès 2012 dans l'usine de Sandouville (AFP/FRANCOIS).

Cela faisait plus d'un an que Sylvain Loiselet, président de la fonderie du même nom, faisait, en vain, le tour des banques pour boucler le financement de sa relocalisation. « Pour rapatrier ma production de Chine, j'ai besoin d'acheter une machine très automatisée, qui va me coûter 12,4 millions d'euros. Mais, pour un prêt de ce montant, les banques voulaient qu'un fonds d'investissement reprenne 50 % de ma société, ce qui m'aurait fait perdre le contrôle de celle-ci. »

Depuis quelques semaines, cet industriel est soulagé : la fonderie Loiselet, créée par son grand-père en 1850, fermée en 2001, puis rachetée en 2003 et sitôt délocalisée en Chine, sera la première entreprise à recevoir l'« aide à la réindustrialisation », créée au printemps. Grâce à ce prêt gratuit, qui couvrira la moitié de son investissement, il pourra emprunter sans faire entrer un autre acteur dans son capital. Et garder la maîtrise de son investissement, qui devrait lui permettre d'embaucher d'ici à deux ans une centaine de personnes à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

« Une dizaine d'entreprises sont dans les tuyaux » Mais Sylvain Loiselet reste un éclairer. Au cabinet du ministre de l'industrie Christian Estrosi, on estime qu'« une dizaine d'entreprises sont dans les tuyaux » pour toucher cette nouvelle aide, « dont la moitié pour un dossier de relocalisation ». Le succès de ce dispositif est extrêmement modeste à l'image du phénomène des relocalisations, qui a néanmoins pris de l'ampleur depuis cinq ans mais reste minoritaire par rapport aux délocalisations.

« Pour un emploi relocalisé, il faut compter 20 emplois délocalisés », estime El Mouhoub Mouhoud, chercheur à Paris-Dauphine. Un ordre de grandeur avec lequel Jean-François Lécole, PDG du cabinet de conseil Katalyse, tombe d'accord. « Mais, pronostique-t-il, à l'avenir, je pense qu'on sera plutôt à un emploi relocalisé pour trois voire pour deux emplois délocalisés. »

Pourquoi ce retournement de tendance ? Pas à cause des aides publiques, selon El Mouhoub Mouhoud, « qui ne pèseront que très marginalement dans la décision de relocaliser », mais bien parce que les arguments qui ont attiré les entreprises dans les pays à bas coûts perdent du terrain. L'écart salarial, d'abord, se réduit. « On était dans un rapport d'un à dix auparavant entre la France et la Chine, c'est plutôt un à huit aujourd'hui », poursuit Jean-François Lécole.

Les coûts, un facteur déterminant Or de nombreux coûts annexes sont apparus à l'usage. Notamment les défauts de qualité, qui se sont accumulés au fur et à mesure que les commandes se concentraient sur l'Asie. « Quand vous commandez un conteneur d'assiettes orange et que ce sont des rouges qui arrivent, ce n'est pas terrible », raconte par exemple Edmond Kassapian, PDG de Geneviève Lethu, l'un des pionniers de la relocalisation en France.

Alors que ce spécialiste des arts de la table faisait fabriquer 40 % de ses collections en Asie il y a cinq ans, la proportion est désormais de 10 %. « Dans nos métiers, on a beaucoup de normes alimentaires à respecter et je ne suis pas sûr que toute la vaisselle importée de Chine les respecte », ajoute-t-il.

Autre problème : les délais de livraison. « Les fabricants des pays émergents privilégient les gros volumes alors, parfois, les délais ne sont pas tenus », reprend El Mouhoub Mouhoud. De plus, « en Chine, je paie tout comptant. Or, entre le moment où je commande et celui où j'ai les pièces, il se passe six mois, ce qui occasionne des besoins en fonds de roulement que les banques facturent », explique Sylvain Loiselet.

Enfin, ces délais nuisent à la réactivité des entrepreneurs. « En Asie, je devais commander par conteneurs entiers, alors si un produit ne marchait pas, il fallait le solder. Désormais, je peux demander 200 couteaux à mon fabricant de Thiers et ajuster la production aux ventes », reprend Edmond Kassapian.

Le prix des matières premières responsable Enfin, ces dernières années, la hausse des matières et de l'énergie a asséné un nouveau coût à l'avantage comparatif des pays émergents. Chez Loiselet, où les pièces en fonte pèsent lourd, « le transport par bateau depuis la Chine revient à 850 000 € par an ». Or, selon Jean-François Lécole, le coût du transport va augmenter, structurellement, « non seulement à cause du cours du pétrole mais aussi parce qu'un jour il faudra bien intégrer dans le coût du transport la dépollution des bateaux qu'on laisse pour l'instant pourrir en Inde ou en Russie. »

Sur une planète où tout le monde consomme du « made in China », le « made in France » devient un argument de vente. C'est ce qu'a compris Didier Martin, le PDG d'Eugène Perma, spécialiste des soins du cheveu, qui a achevé en 2009 le regroupement de l'ensemble de ses productions de soins capillaires, autrefois éparpillées dans cinq pays européens, dans son usine de Reims. « Face aux multinationales concurrentes, nous avons voulu nous différencier. Or, le fait de produire à 100 % en France est clairement ressenti comme un gage de qualité. »

Bref, l'idée d'une France sans usines, énoncée au début des années 2000 par Serge Tchuruk, l'ex-PDG d'Alcatel, ne fait plus l'unanimité. Reste que toutes les entreprises ne relocaliseront pas pour autant. Ne serait-ce que parce qu'« il ne faut pas rêver : produire en France revient toujours plus cher, entre 10 et 20 % selon les produits chez nous », estime Edmond Kassapian.

Les entreprises misent sur l'innovation Pour certains industriels, comme la fonderie Loiselet, la solution passe par la robotisation de la production, et donc la réduction des coûts de main-d'œuvre. Pour d'autres, comme l'opticien Atol seule une innovation permettant de vendre plus cher un produit permettra de rentabiliser la relocalisation. Mais, pour la plupart des candidats à la relocalisation, la solution passe par un retour des seules activités à valeur ajoutée.

Aquaproduction a ainsi choisi de rapatrier de Roumanie la fabrication de ses parois de douche milieu de gamme, tout en confiant la production de ses entrées de gamme à l'Asie.

Le fabricant de mobilier de bureau Haworth, lui, a réussi en 2007 à rapatrier de Chine la fabrication de ses crosses – des petites pièces métalliques qui relient pieds et plateau – en utilisant une technologie de pointe issue de l'automobile qui réduit de 10 % le coût de fabrication. Bref, l'avenir est plutôt à une relocalisation très ciblée.

Les Echos 25 août 2010

Pouvoir d'achat : un repli de 0,4 % pour l'INC

Le pouvoir d'achat des ménages a reculé de 0,4% en un an selon l'Institut national de la consommation (INC). Un chiffre nettement différent de celui de l'Insee, qui estime qu'il a augmenté de 1,6 % en 2009. Selon l'enquête de « 60 Millions de consommateurs » -le magazine de l'INC -qui est publiée jeudi, les hausses des prix les plus fortes concernent l'énergie (+ 12 % pour le carburant et + 24 % pour le fioul domestique), les fruits et légumes (+ 14 %) et la réparation automobile (+ 3 %). Deux ans après la loi de modernisation de l'économie, les résultats en matière de baisse des prix « se font toujours attendre », critique l'INC, qui a calculé l'évolution du pouvoir d'achat sur la base d'un revenu mensuel disponible de 3.228 euros.

Le monde 25 août 2010

L'alliance CGT-CFDT redessine les contours du syndicalisme

Il y a une différence fondamentale entre la fronde syndicale de 2010 et celle de 2003 sur la réforme des retraites : c'est l'alliance entre la CGT et la CFDT, qui, jour après jour, se solidifie. En 2003, la CFDT, à l'initiative de François Chérèque, qui en avait pris depuis peu les commandes, avait lâché la CGT pour apporter sa caution à la réforme de François Fillon. Bernard Thibault y avait vu une "trahison", et les relations entre les deux centrales étaient entrées dans une phase de glaciation. Rien de tel en 2010. M. Chérèque et M. Thibault marchent main dans la main, au point de s'exprimer ensemble, sur France 2, au lendemain de l'annonce de la réforme de Nicolas Sarkozy.

La CGT et la CFDT ont des approches très divergentes sur la question des retraites. Là où la première se contenterait de "*mesures*" pour assainir financièrement l'assurance-vieillesse et garantir le niveau des pensions, la seconde rêve d'une refonte totale du système et est prête à admettre, sous conditions, un allongement de la durée de cotisations pour bénéficier de la retraite à taux plein. Pourtant, faisant fi de leurs différences, les deux centrales affichent une commune intransigeance dans leur refus d'une réforme qui met à bas la retraite à 60 ans.

Avec quasiment les mêmes mots, M. Chérèque et M. Thibault dépassent le cadre de leurs organisations et parlent au nom du mouvement syndical. "*A l'inverse de ce que j'entends, assurait le secrétaire général de la CFDT, le 15 juillet, sur RFI, les carottes ne sont pas cuites : ce sont les députés qui font les lois (...) et on va faire pression sur les députés pour qu'ils changent cette loi.*" "*Il y a un divorce total entre les attentes de l'actuel gouvernement et les préoccupations syndicales*", affirmait le secrétaire général de la CGT, le 16 juillet, à *France-Soir*. "*Nous n'avons donc pas d'alternative au rapport de forces*", ajoutait-il. L'alliance entre la CGT et la CFDT redessine les contours du syndicalisme.

Longtemps liées, avec des hauts et des bas, par un pacte d'unité d'action (1966-1979), fâchées après le recentrage réformiste des cédétistes (1978) qui est allé en s'accroissant, se retrouvant ensemble au coup par coup dans les années 1990, de nouveau brouillées lors du mouvement social de 1995, les deux centrales ont fini par trouver un modus vivendi. La rupture de la relation privilégiée entre la CGT et le Parti communiste, amorcée par Louis Viannet (1996) et amplifiée par M. Thibault, a favorisé progressivement leurs retrouvailles dans la famille réformiste. A l'instar de Monsieur Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, M. Thibault mène une mutation réformiste de la CGT sans en assumer politiquement le vocable.

En 2006, le rapprochement entre la CGT et la CFDT a donné naissance à une unité d'action inédite contre le contrat première embauche (CPE) entre tous les syndicats. Depuis, les deux centrales, confrontées à la persistance de la faiblesse du syndicalisme, veulent changer en profondeur les pratiques syndicales. Elles ont le même but mais chacune garde sa singularité. La CGT déploie un "réformisme" plus combatif, la CFDT plus contractuel. Cette alliance a surtout abouti à la signature, le 9 avril 2008, d'une position commune entre la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME, qui a changé de fond en comble les règles de la représentativité syndicale.

Cette révolution, consacrée par la loi du 20 août 2008, va recomposer radicalement le syndicalisme. Comme l'observent Gilles Bélier et Henri-José Legrand (*La Négociation collective après la loi du 20 août 2008*, Editions Liaisons, 2009), *"c'est à la position commune que l'histoire reconnaîtra d'avoir porté cet aggiornamento qu'un législateur seul aurait eu bien du mal à assumer"*.

Il en résulte un paradoxe : la réforme de la représentativité, qui produira pleinement ses effets en 2013, devrait renforcer l'hégémonie de la CGT et de la CFDT alors que tous les autres syndicats deviennent des maillons faibles. Pourtant, jusqu'à l'automne 2009, un front syndical à huit - CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, UNSA, FSU, Solidaires - a contesté dans la rue, avec de fortes mobilisations, la politique du gouvernement. Sur les retraites, le "G8" syndical s'est fragilisé. au-delà de 2013, trois centrales - FO au premier chef, la CFTC et la CFE-CGC - rechignent devant ce "Yalta syndical".

Pour la journée de grèves et de manifestations contre la réforme des retraites, le 7 septembre, jour de l'ouverture du débat à l'Assemblée nationale, le "G8" s'est pourtant reconstitué. Ou presque. Sept des huit centrales ont appelé, le 23 août, à la mobilisation contre une réforme *"injuste et inacceptable"*. Seule FO fait bande à part. Elle réclame en effet le retrait pur et simple de la réforme, alors que M. Thibault récuse cette *"stratégie du tout ou rien"* et s'inquiétait dès le début de l'été, dans une note interne du 2 juillet, des *"velléités de FO de diviser le mouvement de mobilisation de l'intérieur après avoir tenté de le diviser de l'extérieur"*. Pour autant, FO appelle les salariés à participer à la journée d'action. Quant à la CFE-CGC, le syndicat des cadres que son président, Bernard Van Craeynest, veut transformer en *"troisième force syndicale généraliste"*, elle rallie l'intersyndicale *"sur ses propres mots d'ordre"*. L'alliance CGT-CFDT et la réforme de 2008 n'ont pas fini de chambouler le paysage syndical.

La rentrée sociale et la faible marge de manœuvre de Sarkozy

62 % des Français ne veulent pas d'une nouvelle candidature de Sarkozy

Selon un sondage TNS-Sofres, à paraître le 26 août dans le *Nouvel Observateur*, Nicolas Sarkozy serait laminé au second tour de l'élection présidentielle, si elle avait lieu aujourd'hui, par le socialiste et actuel président du FMI, Dominique Strauss-Kahn (59 % contre 41 %), et également nettement battu par la patronne du Parti socialiste, Martine Aubry (53 %-47 %).

Une nette majorité de sondés (62 %) ne souhaite d'ailleurs pas que Nicolas Sarkozy se représente à la présidentielle en 2012, d'après un autre sondage réalisé par Ipsos. Dans le cas d'une nouvelle candidature, 57 % des Français pensent qu'il ne serait pas réélu, contre 38 % qui jugent qu'il l'emporterait.

A moins de deux ans de la présidentielle, *"la question de la candidature de Nicolas Sarkozy reste posée"* pour le politologue Philippe Braud, qui estime que *"la principale contrainte qui pèse sur Sarkozy, c'est l'extraordinaire niveau d'exaspération par rapport à son style gesticulatoire"*. *"Le paradoxe de la France en cette rentrée, par rapport à d'autres pays européens, c'est qu'elle résiste plutôt pas trop mal à la crise économique (...) mais traverse une crise morale"* dont le président *"est le dépositaire"*, renchérit Stéphane Rozès, président de la société de conseil Cap.

"POLITIQUE INJUSTE"

L'opinion publique *"ne nie pas"* les problèmes de sécurité ou la nécessité d'une réforme des retraites, mais se démarque d'un gouvernement perçu comme menant une *"politique injuste qui favorise les riches"*, affirme Frédéric Dabi de l'Institut de sondage IFOP.

Censé rendre au chef de l'Etat la maîtrise de l'agenda politique, le virage sécuritaire estival n'a pas profité à M. Sarkozy. Après plusieurs faits divers médiatiques, le chef de l'Etat avait annoncé le 30 juillet que les camps illégaux de Roms seraient démantelés et certains criminels d'origine étrangère déchus de leur nationalité française.

"PEU DE MARGES DE MANŒUVRE"

Cette politique établissant un lien entre insécurité et immigration, violemment critiquée en France, a suscité la réprobation, de l'ONU au Vatican. Pour Frédéric Dabi, ce récent tour de vis fait fuir un peu plus les jeunes et les cadres : *"Sarkozy a peu de marges de manœuvre. Il est assez frappant de voir sa cote de popularité stagner entre 30 et 35 % depuis le début de l'année"*.

Autre épine dans le pied de M. Sarkozy : l'économie. Les prévisions de croissance ont été abaissées à 2 % au lieu de 2,5 % pour 2011 et le pouvoir a confirmé la rigueur budgétaire avec l'annonce de la suppression en septembre de 10 milliards d'euros d'exonérations fiscales.

REMANIEMENT

Dans ce contexte morose, la réforme des retraites, chantier phare de la fin du mandat de Nicolas Sarkozy dont l'examen doit débiter le 7 septembre au Parlement, s'annonce difficile et va remettre sur le devant de la scène le ministre du travail, Eric Woerth. Ce pilier du système Sarkozy est fragilisé par une suspicion de conflit d'intérêts dans l'affaire Liliane Bettencourt, l'héritière du groupe L'Oréal suspectée de fraude fiscale et ancien employeur de l'épouse du ministre.

Pour impulser un nouvel élan, le président a annoncé un grand remaniement pour octobre. Mais pour Stéphane Rozès, le *"remaniement est une condition nécessaire mais pas suffisante : il faut définir une feuille de route pour la fin du mandat"* et, selon lui, autant Nicolas Sarkozy *"a une vraie capacité à mobiliser dans les grandes crises"*, autant il *"peine à tenir une feuille de route"*.

AFP 26 août 2010

Le Snetaa, premier syndicat des lycées professionnels, rejoint FO

Le Snetaa, premier syndicat des enseignants de lycées professionnels, a officialisé mercredi lors d'un point presse son adhésion à la confédération Force ouvrière, un "choix lourd" après dix-huit mois de discussions et un débat interne difficile.

Dénonçant le "principe du regroupement forcé des organisations syndicales", le secrétaire général Christian Lage a expliqué n'avoir pas d'autre choix.

"Il y a une nécessité pour les petites organisations comme la nôtre si elles ne veulent pas disparaître de s'interroger sur leur avenir", a-t-il dit.

La loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique, définitivement adoptée en juin par le Parlement, va changer à partir de 2013 les règles de représentativité des syndicats de fonctionnaires, basées sur les résultats des élections professionnelles, comme dans le privé.

Cette loi "porte la logique d'élections dès le 20 octobre 2011, c'est un choc voulu, poussant à la réunion de certaines organisations et l'élimination de certaines autres", selon M. Lage.

Le Snetaa compte un peu moins de 10.000 adhérents sur 50 à 60.000 professeurs de l'enseignement professionnel. Les discussions avec FO, dont le Snetaa intégrera la Fédération nationale de l'éducation et de la culture (FNEC), avaient débuté en novembre 2007.

"Il y a eu un débat à l'interne, pas toujours tranquille, nous avons eu quelques problèmes (...)", a rappelé M. Lage, brièvement déstabilisé avant le congrès de mai par des accusations de dérives financières lancées par une dizaine d'anciens responsables.

Les adhérents "se sont prononcés à 80% pour un nouveau pacte fédéral qui marque le passage du Snetaa de manière provisoire vers le syndicalisme confédéré, c'est-à-dire l'adhésion à Force ouvrière", a précisé M. Lage.

Le Snetaa entend "incarner une troisième force" qui regrouperait les syndicats qui ont choisi les valeurs d'indépendance, de liberté et de laïcité".

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, a souligné la "très grande convergence" de sa confédération et du Snetaa "sur les valeurs du syndicalisme d'indépendance et de liberté". Selon lui, il y a "un attachement viscéral aux principes et valeurs républicaines, notamment sur la question de la laïcité".

"L'une des richesses de FO, a-t-il ajouté, est qu'"on n'est pas une entreprise pyramidale" et "de pouvoir continuer à fonctionner de manière fédérale", "l'autonomie des différentes structures est respectée".

Le Snetaa avait quitté la Fédération de l'éducation nationale (FEN) en 1992, puis la Fédération syndicale unitaire (FSU) en 2002.

La Tribune 26 août 2010

Première véritable embellie sur le front du chômage

En juillet, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a baissé de 0,5 %. C'est la première fois que le chômage baisse deux mois consécutivement depuis le début de la crise.

La tendance est bonne. En juillet, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité et en recherche d'emploi) a diminué de 0,5 % (- 14.400), à 2.676.600 personnes, selon les chiffres publiés mercredi par la Dares. Cette baisse fait suite à celle déjà observée au mois de juin (- 8.600) et confirme, selon le gouvernement, que le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est en voie de « stabilisation » avec une alternance de hausses et de baisses du nombre d'inscrits à Pôle emploi (+ 22.600 en mai et + 15.700 en avril, après - 6.600 en mars, + 3.300 en février et + 19.500 en janvier). En revanche, si le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie B (activité réduite courte) diminue de 0,5 % en juillet (contre 3,2 % en juin et 7,3 % sur un an), le nombre des inscrits en catégorie C (activité réduite longue) augmente à nouveau en juillet (+ 2,3 % contre 19,4 % sur un an). Depuis le début de l'année, la France compte 31.500 demandeurs d'emploi supplémentaires de catégorie A. Cette hausse est dix fois moins importante que celle observée sur la même période en 2009, signe que le pire est passé. Au vu de ces chiffres, le secrétaire d'Etat à l'Emploi, Laurent Wauquiez, a confié à « La Tribune » qu'il était « déterminé et content », mais également « prudent » quant à l'avenir.

Disparités

Toutefois, tous les publics ne sont pas logés à la même enseigne. En effet, si les moins de 25 ans en ont profité à plein (- 2,8 % en juillet et - 1,8 % sur un an), les plus de 50 ans ne voient pas le bout du tunnel (+ 1,1 % en juillet, soit + 7.900 personnes, et + 17,1 % en un an). Tout comme les chômeurs de longue durée (depuis un an ou plus), dont le nombre augmente de 0,8 % en juillet et de 27,6 % sur un an.

Dans un communiqué publié mercredi, Christine Lagarde, ministre de l'Economie et de l'Emploi, « remarque l'orientation favorable de plusieurs indicateurs en juillet », parmi lesquels figurent la « baisse significative » des entrées sur les listes de Pôle emploi et le rebond des offres d'emplois collectées. En métropole, les entrées en catégorie A,B,C diminuent de 2,4 % en juillet, tandis que les sorties restent stables sur un mois. Au chapitre des collectes d'offres d'emplois par Pôle emploi, la situation a été positive en juillet avec une hausse de 3,6 % (+ 12,7 % sur un an).

Le Monde 26 août 2010

Le "RSA jeunes" cherche son public auprès des moins de 25 ans

C'est la mesure principale, et la plus controversée du plan "Agir pour la jeunesse" dévoilée par Nicolas Sarkozy en septembre 2009. L'extension du revenu de solidarité active (RSA), aux jeunes de moins de 25 ans entrera en vigueur le 1er septembre. Les premiers versements interviendront, eux, début octobre. Le "RSA jeunes" pour en finir avec les nuits sans toit ni lit.

Ce qu'espère Jérémy Degels, c'est que le "RSA jeunes" lui permettra de garder son logement. En rupture familiale, le jeune homme de 20 ans a déjà connu des nuits sans toit ni lit. Il tient donc plus que tout à garder le studio qu'il occupe à Montargis (Loiret). S'il peut aujourd'hui payer les 370 euros de loyer grâce à l'indemnité chômage de 800 euros qu'il touche tous les mois, il appréhende "la fin de ses droits, en octobre".

Le RSA jeunes, s'il peut en bénéficier, lui assurera quelque 460 euros. "C'est déjà ça", dit-il. Avec un toit sur la tête, il sera plus serein dans sa recherche d'emploi. Depuis qu'il a décroché, en 2007, un brevet d'études professionnelles (BEP) secrétariat-comptabilité, Jérémy désespère de devenir assistant vétérinaire, comme il le souhaitait en sortant du lycée.

Depuis trois ans, il a assuré de nombreuses missions d'intérim, décroché des petits boulots et fait un an dans une entreprise de visioconférence. Cette expérience professionnelle lui permet d'espérer bénéficier du RSA.

Rendez-vous est déjà pris avec son conseiller de la mission locale pour faire le point.

Mercredi 25 août, Marc-Philippe Daubresse, ministre de la jeunesse et des solidarités actives, devait préciser les dernières modalités d'une allocation pour inciter au travail en évitant l'écueil de l'assistanat. Le tout sans grever les finances publiques.

Pour percevoir le "RSA jeunes", un jeune âgé de 18 à 25 ans devra attester de deux ans d'activité à temps plein sur les trois dernières années, soit 3 214 heures de travail. Il sera tenu compte des périodes de chômage indemnisées dans la limite de six mois, ce qui peut prolonger d'autant l'examen des conditions d'activité. Les travailleurs indépendants et les jeunes agriculteurs pourront aussi y être éligibles.

Ces conditions remplies, les jeunes de moins de 25 ans auront droit aux mêmes allocations que leurs aînés. S'ils ont des petits revenus, ils pourront percevoir un complément de ressources allant jusqu'à 1,04 smic pour une personne seule, 1,4 smic pour un couple sans enfants. Un célibataire sans emploi ayant épuisé son droit à l'assurance-chômage percevra, lui, un chèque mensuel de 460 euros, comme toute personne dépourvue de ressources.

"TABOU FAMILIALISTE"

Ces critères présentent des avantages. D'abord, ils mettent fin à une discrimination qui existait depuis la création, en 1988, du revenu minimum d'insertion (RMI), entre les jeunes ayant 25 ans révolus et ceux qui ne les avaient pas encore. Ils encouragent la valeur travail, un thème cher à la droite traditionnelle.

Sachant cette mesure contestée dans les rangs de la majorité, pour son coût et sa philosophie, M.Sarkozy avait tenu à rassurer ses troupes, dans son discours de présentation de son plan pour la jeunesse, le 29 septembre 2009.

"Mon intention, disait-il, n'est pas d'instaurer un RMI jeunes, que j'ai refusé tout au long de ma vie politique, parce qu'il consisterait à faire de nos jeunes des assistés." Pour Nicolas Duvoux, maître de conférences en sociologie à l'université Paris-Descartes, ce dispositif est aussi un compromis qui permet de ne pas briser le "tabou familialiste".

"La société française est très fortement imprégnée par l'idée que la famille doit être le premier lieu de la solidarité et que l'Etat ne doit pas se substituer à elle", analyse le chercheur. Yannick L'Horty, professeur d'économie à l'université d'Evry, y voit "une mesure sociale compatible avec la politique éducative car elle n'incite pas au décrochage scolaire. Tout est fait pour que les étudiants ne soient pas concernés par le dispositif".

En temps de rigueur budgétaire, l'extension très encadrée du RSA permet aussi de réduire le nombre de bénéficiaires potentiels et donc de rendre la mesure moins coûteuse. Les 250 millions d'euros évoqués par le gouvernement lors du lancement du dispositif sont aujourd'hui dénoncés par l'entourage de Marc-Philippe Daubresse comme des chiffres sans fondement.

PAS D'OBJECTIFS CHIFFRÉS

La réalité est plus prosaïque : 20 millions d'euros ont été budgétés pour les trois mois de l'année 2010. Pour l'année suivante, il faudra attendre les arbitrages de la loi de finances de 2011, actuellement en préparation. L'enjeu est de taille. Contrairement au RSA généralisé, dont une partie est financée par les conseils généraux, le RSA jeunes va être totalement pris en charge par l'Etat via le Fonds national des solidarités actives (FNSA), dont les ressources proviennent d'une contribution de 1,1 % sur les revenus du capital. Du moins dans les premières années. Ensuite, un transfert de charges vers les collectivités locales n'est pas exclu.

Plus personne en tout cas ne se risque à donner des objectifs chiffrés. Les 160 000 bénéficiaires, dont 120 000 en emploi, avancé par Martin Hirsch, alors Haut Commissaire aux solidarités actives, et repris par François Fillon lors d'un déplacement à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines), le 24 février, ne sont plus d'actualité.

La lente montée du RSA généralisé, qui a contrarié les scénarios optimistes de M. Hirsch, a servi de leçon. Marc-Philippe Daubresse, mari d'avoir à assumer les objectifs ambitieux de son prédécesseur, se refuse à chiffrer. Le 15 juin, il s'était même montré très sceptique. "Je ne suis pas sûr que les jeunes vont demander le RSA", avouait-il. Et d'ajouter : "Il est très difficile d'établir le nombre de jeunes qui n'ont pas pu travailler." Une manière de se préparer au succès. Ou à l'échec.

Les échos 26 août 2010

La baisse de juillet laisse espérer une accalmie durable sur le front du chômage

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a reculé de 14.400 en juillet. Cette baisse, la plus forte depuis février 2008, vient confirmer le recul constaté en juin. Le gouvernement y voit les fruits de sa politique, et mise sur une stabilisation d'ici à la fin de l'année. Le chômage des jeunes recule nettement, mais celui des seniors reste en hausse.

A l'aune d'une rentrée sociale qui s'annonce périlleuse, c'est une bonne nouvelle sur laquelle le gouvernement ne manquera pas de s'appuyer : l'éclaircie se confirme sur le front de l'emploi. Selon les données publiées hier par Pôle emploi, le repli du chômage constaté en juin (- 8.600) s'est accéléré en juillet, avec 14.400 demandeurs d'emploi de catégorie A en moins (- 0,5 %). La France compte désormais 2.676.600 demandeurs d'emploi, un total en progression de 5,4 % sur un an.

Cette baisse mensuelle constitue le meilleur résultat enregistré depuis février 2008. Pour la première fois depuis le début de la crise, le chômage recule deux mois de suite. Ce résultat permet de limiter la hausse du nombre de chômeurs sur l'année 2010 à 31.500, soit dix fois moins que sur la même période l'an passé.

Le constat est plus mitigé mais reste encourageant si l'on considère l'ensemble des chômeurs, en incluant ceux ayant une activité réduite (catégories B et C). Toutes catégories confondues, le chômage ne diminue pas, mais s'est quasi stabilisé (+ 0,1 %) après plusieurs mois de hausse (+ 0,4 % en juin).

Pour Laurent Wauquiez, secrétaire d'Etat à l'Emploi, ces résultats laissent augurer d' « *une rentrée pleine d'espoir* ». « *Le choix d'investir sur une politique de l'emploi active, avec les dispositifs de reclassement et des aides à l'embauche, a été le bon* », se félicite-t-il.

Il apparaît encore prématuré d'évoquer un retournement durable de tendance, mais la prudence à laquelle s'astreint Bercy s'accompagne désormais d'un réel optimisme. De fait, les signaux positifs sur l'emploi se sont multipliés ces dernières semaines, avec la bonne tenue de l'intérim, la diminution des plans sociaux ou encore la hausse des offres collectées par Pôle emploi (+ 3,6 % en juillet). Parallèlement, la montée en puissance des heures supplémentaires au second trimestre, annoncée hier par l'Acoss, vient confirmer le sentiment d'une reprise progressive de l'activité économique.

Pas de mieux pour les seniors

Dans ce contexte, l'exécutif n'exclut pas de nouveaux à-coups ces prochains mois, mais parie sur une stabilisation globale du chômage d'ici à la fin de l'année avant le retour à une baisse durable en 2011. « *Cet objectif reste atteignable* », analyse Laurent Wauquiez.

La baisse de juillet ne doit toutefois pas cacher des situations qui restent contrastées. Les principaux bénéficiaires sont les moins de 25 ans. Leur taux de chômage est en net recul en juillet (- 2,8 %) et s'inscrit désormais en repli de 1,8 % sur un an, grâce notamment à l'essor des contrats d'alternance impulsé par le gouvernement. Mais le chemin reste très long, le taux de chômage des jeunes demeurant à un niveau particulièrement élevé (23 % au premier trimestre).

A l'opposé, et comme en juin, la reprise se fait toujours attendre pour les chômeurs quinquagénaires, dont le nombre a encore progressé (+ 0,8 % en juillet, + 17,6 % sur un an). Pour relancer l'emploi des seniors, un enjeu crucial dans la perspective de la réforme des retraites, le gouvernement promet de transposer cet automne le dispositif « zéro charges » aux embauches, pour toutes les entreprises, de personnes de plus de 50 ans. Au risque que la mesure ne provoque surtout un effet d'aubaine.

Surtout, la reprise de l'emploi reste trop timide et fragile pour endiguer la montée en puissance du chômage de longue durée, encore en légère hausse en juillet. Toutes catégories confondues (A, B, C), 1.436.200 personnes sont à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an, soit une hausse de plus de 27 % en douze mois.

L'embellie de l'emploi et son ombre

Cette fois-ci, le gouvernement a raison de se réjouir de la baisse du chômage en France. Le nombre de demandeurs d'emploi a diminué en juillet pour le deuxième mois d'affilée. L'ascension semble enfin enrayée, après un bond de 700.000 en deux ans. Ce renversement s'inscrit logiquement dans un paysage de l'emploi redevenu plus favorable : création de plus de 60.000 postes en six mois, recul des plans sociaux, dynamisme de l'intérim, signaux encourageants du côté des cadres, reprise de l'embauche des jeunes, et même difficultés à recruter dans une entreprise industrielle sur cinq. Il est certes trop tôt pour crier victoire. Le halo du chômage s'étend encore sur 4 millions d'hommes et de femmes dont 2,7 millions de sans-emploi. L'activité n'est pas assez assurée dans les prochains mois pour garantir la poursuite du reflux mois après mois. Et la grande majorité des Français continue à s'inquiéter de la situation du marché du travail, redevenue leur premier souci.

Mais il y a clairement une embellie. Et le gouvernement est légitime à en revendiquer une part, ne serait-ce que sur l'emploi des jeunes soutenu par la création de dizaines de milliers de contrats aidés.

Le regain de l'emploi est d'autant plus encourageant que l'activité reste molle. Au-delà des aléas trimestriels, la production est sur une pente de progression de 1,5 %, et c'est sans doute le maximum atteignable pour au moins deux ou trois ans. Or cette pente était considérée jusqu'à présent comme le seuil de déclenchement de l'embauche. Il semble aujourd'hui que la France soit capable de créer du travail en deçà.

Cette bonne nouvelle toutefois a son revers. Car les postes créés sont souvent fragiles, proposés en intérim ou en contrat à durée déterminée. Avec la crise, la distance s'est creusée entre le noyau dur de l'emploi - des postes plutôt sûrs, avec des salaires corrects - et la périphérie. Comme l'expliquent les économistes Pierre Cahuc, Tito Boeri et Samuel Bentolila sur le site Voxeu.org, les réformes adoptées ces dernières années pour assouplir le marché du travail, en France comme ailleurs en Europe, ont exercé leurs effets uniquement sur cette périphérie. La situation est tendue chez ceux qui n'ont pas encore franchi les couches successives de l'emploi stable - un jeune actif sur quatre est au chômage. Elle l'est aussi chez ceux qui en ont été exclus - le chômage continue de progresser chez les plus de 50 ans, ce qui ne facilite pas le recul souhaitable de l'âge de la retraite. Pour revenir à plus d'équité, il faut compléter les réformes en refermant l'éventail des statuts du travail, qui vont aujourd'hui de la sécurité absolue à la précarité totale. Une embellie de l'emploi devrait profiter à tous.

Les heures supplémentaires sont réparties à la hausse au printemps

Sur un an. Le nombre d'heures supplémentaires a augmenté au deuxième trimestre par rapport à la même période l'an dernier, avec, selon une étude de l'Acoss publiée hier, 174,2 millions d'heures effectuées, représentant 714 millions d'euros d'exonérations sociales. Cette augmentation importante fait suite à un premier trimestre légèrement en hausse (+ 0,3 %), et, surtout, plusieurs trimestres de baisse en raison de la crise. Le nombre d'heures supplémentaires reste toutefois inférieur de 5,2 % à son niveau du deuxième trimestre 2008.

C'est dans l'industrie que le nombre d'heures supplémentaires effectuées a le plus augmenté (+ 7,4 % sur un an), suivi du secteur tertiaire (+ 5,7 %). Dans le BTP, le nombre d'heures supplémentaires est resté en retrait par rapport au deuxième trimestre 2009, mais la baisse s'atténue (- 2 %). L'amélioration est plus nette pour les entreprises de plus de dix salariés (+ 5,6 % sur un an) que pour les TPE, ces dernières étant encore souvent aux 39 heures et déclarant donc des heures supplémentaires de manière structurelle.

Liaisons sociales 27 août 2010

Salaires dans la fabrication des ciments

Un avis publié au JO du 12 août signale la procédure d'extension d'un avenant du 13 avril 2010 sur les salaires, primes de vacances et de 13e mois au 1er mai 2010 des salariés de l'industrie de la fabrication des ciments. La valeur du point 100, commune aux deux CCN de la branche, revalorisée de 0,7 %, est portée à 4,652€. La prime de vacances est de 716 €. Par ailleurs, les salaires garantis des coefficients 140, 150, 160, 170, 180 font l'objet d'une revalorisation spécifique, par modification des « coefficients de correspondance », entraînant une augmentation de 1,6 %. Enfin, comme prévu par l'accord du 30 avril 2009, une étape de relèvement de la prime de 13e mois des salariés non cadres est appliquée pour la faire correspondre, progressivement, au salaire mensuel garanti. La prime 2010 est égale au salaire mensuel de base, auquel s'ajoutent les deux tiers de la différence entre le salaire mensuel garanti et ce salaire de base. L'allocation de fin d'année des non-cadres, qui suit la même évolution, est fixée à 30 % du salaire de base, augmenté des deux tiers de la différence entre le salaire garanti et ce salaire de base.